

Commission de l'Enseignement supérieur, de la  
Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires,  
l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la  
Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles du

**PARLEMENT**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

Session 2023–2024

19 DÉCEMBRE 2023

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**SÉANCES DU MARDI 19 DÉCEMBRE 2023 (MATIN ET APRÈS-MIDI)**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles (article 82 du règlement)</b>	<b>5</b>
1.1	Question de M. Matthieu Daele, intitulée «Adaptation du Plan “MENA”».....	5
1.2	Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Prise en charge du stress vicariant chez les travailleurs et travailleuses des services d'aide à la jeunesse (SAJ) et de protection de la jeunesse (SPJ)» .....	7
1.3	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Prévention à l'égard des jeunes, cibles privilégiées d'arnaques bancaires» .....	9
1.4	Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Étude sur des projets européens» .....	11
1.5	Question de M. John Beugnies, intitulée «Mémorandum du Forum des jeunes intitulé “Être jeune en 2023”».....	12
1.6	Question de Mme Sophie Mengoni, intitulée «Mémorandum “Être jeune en 2023” du Forum des jeunes» .....	12
1.7	Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Situation des Jeunes MR» .....	15
1.8	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Promotion de l'auto-injection d'acide hyaluronique et de comportements à risques auprès des jeunes sur TikTok» .....	16
1.9	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Aide aux justiciables à la prison de Haren».....	17
1.10	Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Journées nationales de la prison» .....	19
1.11	Question de M. Martin Casier, intitulée «Réaffirmation de lutte contre la précarité étudiante comme priorité du gouvernement» .	21
1.12	Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Précarité étudiante» .....	21
1.13	Question de M. John Beugnies, intitulée «La précarité étudiante est une invention» .....	21
1.14	Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Propos de la ministre sur la précarité étudiante» .....	21

- 1.15 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Maîtrise de la langue française dans les filières pédagogiques de l’enseignement supérieur»..... 35
- 1.16 Question de Mme Sophie Mengoni, intitulée «Appel à projets Financement de la recherche en hautes écoles (FRHE) 2023-2024» ..... 36
- 1.17 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Évaluation du nouveau décret “Paysage” et rôle des jurys» ..... 37
- 1.18 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Nombre croissant d’étudiants sages-femmes – un risque pour la qualité des formations» ..... 39
- 1.19 Question de M. John Beugnies, intitulée «Afflux d’étudiantes dans les études de sage-femme» ..... 39
- 1.20 Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Évaluation de l’Agence pour l’évaluation de la qualité de l’enseignement supérieur (AEQES) du cursus sage-femme en Fédération Wallonie-Bruxelles» ..... 39
- 1.21 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Enseignement supérieur en alternance»..... 44
- 1.22 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Usage des langues étrangères dans l’enseignement supérieur» ..... 45
- 1.23 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Suivi de la Conférence interministérielle Politique scientifique (CIMPS) et présidence du Conseil de l’Union européenne» ..... 47
- 1.24 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Réforme de la gouvernance au sein de la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa)» ..... 48
- 1.25 Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Nouveau plan de gouvernance de la HELHa» ..... 48
- 1.26 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Constat d’échecs et d’abandons pour les bacheliers en informatique» ..... 50
- 1.27 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Blocus d’hiver».... 52
- 1.28 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Résultats de l’enquête sur le harcèlement dans l’enseignement supérieur» ..... 54

1.29	Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Point bonus accordé à l'examen pour les étudiants assistant à une conférence politique» .....	55
1.30	Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Statut d'étudiantes enceintes et de jeunes parents» .....	57
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>58</b>

VERSION PROVISoire

**Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, président.**

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h35.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

**1 Questions orales à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles (article 82 du règlement)**

**1.1 Question de M. Matthieu Daele, intitulée «Adaptation du Plan “MENA”»**

**M. Matthieu Daele (Ecolo).** – Un consortium d’organisations de la société civile (OSC) et d’organisations non gouvernementales (ONG) composé de *Vluchtelingenwerk Vlaanderen*, de la Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRÉ), de Médecins du Monde, de Médecins sans frontières, de *BelRefugees*, de *Caritas International* et de Hub Humanitaire a réalisé un rapport sur la «politique de non-accueil» en Belgique. Celui-ci dresse un état des lieux de la situation d’avril à septembre 2023.

La politique d’accueil des demandeurs de protection internationale relève du gouvernement fédéral et une grande part des constats et recommandations de ce rapport concerne ce niveau de pouvoir. Cependant, ce rapport comporte un chapitre relatif aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA) qui indique qu’au cours de la période d’avril à août 2023, des changements notables sont constatés en ce qui concerne certains profils de MENA. Notons d’abord que davantage de filles ont introduit une demande, souvent à la suite d’incidents malheureux, en ce compris des abus sexuels. Ensuite, le nombre de très jeunes MENA – principalement âgés de onze à quinze ans – a augmenté.

Pour la première catégorie citée, il apparaît qu’il n’y a pas assez de places pour ce profil spécifique, surtout dans la deuxième phase d’accueil. Pour la seconde catégorie citée, plusieurs appels ont été lancés pour trouver des familles d’accueil, mais le manque de centres d’hébergement adaptés à ce profil est criant. Face à ces constats, le consortium demande dans son rapport de garantir une place d’accueil adaptée pour les populations les plus vulnérables.

L’accueil des MENA relève principalement du niveau fédéral, comme celui des demandeurs de protection internationale en général. Cependant, lorsque ces MENA sont considérés comme particulièrement vulnérables – les profils que j’évoquais sont concernés –, la Fédération Wallonie-Bruxelles intervient eu égard à ses compétences dans le domaine de l’aide à la jeunesse. Elle est ainsi chargée de protéger les enfants et jeunes en danger. Dans ce cadre, évoquons le Plan «MENA» qui prévoit notamment 98 places d’hébergement – cofinancées par

l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) – et 43 places en accueil familial.

Madame la Ministre, en réponse à une question précédente posée au mois de septembre, vous m'indiquiez que dix places d'hébergement étaient encore disponibles grâce au Plan «MENA». Vous évoquiez en outre des perspectives avec *Caritas International* pour l'ouverture d'un nouveau centre d'hébergement pour 21 jeunes, mais précisiez que la plus-value de cette proposition sur les plans tant pédagogique que budgétaire était en cours d'examen.

Dès lors, la situation a-t-elle évolué à la suite des faits rapportés par le consortium sur l'occupation des places prévues par le Plan «MENA» de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tant en hébergement qu'en accueil familial? Des adaptations sont-elles prévues en conséquence? Où en est le projet d'ouverture d'un nouveau centre d'hébergement de *Caritas International*? Des perspectives existent-elles en matière d'accueil familial?

**Mme Françoise Bertieaux**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Force est de constater que les MENA orientés par Fedasil vers les services subventionnés par la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre du plan humanitaire et solidaire développé en 2016 sont plus jeunes; ils ont environ 13 ou 14 ans. Phénomène nouveau: il semble qu'ils soient même plus jeunes que ce qu'indique leur document d'identité!

Ce rajeunissement de la population des MENA est également observé par les travailleurs de rue de SOS Jeunes. Il leur arrive en effet de tomber sur de très jeunes MENA en rue, avec lesquels il est important de nouer une relation pour leur éviter, autant que faire se peut, tous les dangers que présente la rue. Tout ceci demande aux équipes pédagogiques de relever de nouveaux défis, ce qu'elles font avec enthousiasme et détermination.

À la fin du mois de décembre, l'ensemble des places d'hébergement disponibles dans le cadre du Plan «MENA» seront occupées. Pour ce qui concerne l'accueil familial organisé par Mentor Jeunes, 38 jeunes sont pris en charge en famille d'accueil sur les 43 places disponibles. Par ailleurs, 6 jeunes deviendront majeurs en 2024, ce qui permettra à Mentor Jeunes de prendre en charge de nouveaux dossiers.

Concernant le nouveau centre d'hébergement, nous attendons une proposition de Fedasil quant à un nouveau mode de financement du Plan «MENA». Les questions ont été posées à Fedasil il y a environ deux mois et nous attendons toujours leur retour.

**M. Matthieu Daele (Ecolo)**. – Je partage votre constat: l'âge moyen des MENA est en baisse. Cette donnée nous met face à de nouveaux défis, puisque les MENA plus jeunes doivent forcément faire l'objet d'une attention renforcée. L'ensemble

des places prévues dans le cadre du Plan «MENA» sont désormais occupées. Des places étaient encore disponibles il y a peu; ce n'est plus le cas aujourd'hui. Cela nous pousse à envisager de nouvelles perspectives et à voir comment augmenter le nombre de ces places.

Vous avez évoqué le financement qui devait être discuté avec Fedasil. La convention qui lie la Fédération Wallonie-Bruxelles à Fedasil prévoit jusqu'à 130 places d'accueil. À la suite de l'ouverture de l'Étape à Cul-des-Sarts d'une part, de la fermeture de la Cité de l'enfance d'autre part, nous en sommes à 92. Entre 92 et 130 places, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose d'une marge de manœuvre. Des discussions ont eu lieu avec *Caritas International*, mais je n'ai pas eu de nouvelles depuis ces derniers échanges. Quoi qu'il en soit, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit mener à bien sa mission d'accueil des mineurs en danger les plus vulnérables.

Je prends également bonne note du fait que 38 des 43 places en accueil familial sont occupées. Il y a un monitoring à faire pour répondre au mieux aux demandes introduites. Restons attentifs au fait que l'accueil familial est particulièrement efficace pour l'accompagnement des mineurs les plus vulnérables.

### ***1.2 Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Prise en charge du stress vicariant chez les travailleurs et travailleuses des services d'aide à la jeunesse (SAJ) et de protection de la jeunesse (SPJ)»***

**M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).** – Récemment, une enquête de la journaliste Anne-Cécile Huwart a fait état de dysfonctionnements dans certains services d'aide à la jeunesse (SAJ) ou de la protection de la jeunesse (SPJ). Cette enquête a donné lieu à un livre et à un reportage du magazine «*Investigation*» de la RTBF. Ce reportage a posé des questions importantes sur la qualité du travail et est revenu sur des problèmes déjà soulevés par d'autres médias.

En juin 2023, les travailleurs et travailleuses des SAJ et SPJ se sont massivement mobilisés pour déplorer la détérioration de leurs conditions de travail en raison du manque de moyens humains et financiers, ce qui les empêche de mener à bien leur mission de protection des mineurs en danger. Cette mobilisation a incité le gouvernement à prendre plusieurs mesures à ce sujet.

Il est intéressant de faire le lien entre les points soulevés par cette enquête et les difficultés des travailleurs et travailleuses des SAJ et SPJ. En effet, le manque de moyens humains des services des différents arrondissements a pour conséquence une surcharge de travail importante. Les agents doivent gérer davantage de dossiers difficiles et sont confrontés à plus de situations complexes et douloureuses. Des membres du personnel expliquent ne pas pouvoir correctement aux appels au secours de certains enfants, jeunes ou familles, ce qui peut entraîner une frustration – voire une réelle souffrance sur le long terme – que nous ne pou-

vons pas négliger. Ces deux phénomènes combinés peuvent susciter chez les accompagnants de l'usure émotionnelle, ou ce que les professionnels appellent du stress vicariant.

Le stress vicariant est un concept qui a vu le jour dans les années 1990. Il évoque un processus de modification profonde de l'identité même des intervenants psychosociaux en contact régulier avec des personnes présentant un traumatisme psychologique. Témoin du traumatisme de ses bénéficiaires, l'intervenant qui souffre du stress vicariant peut voir se modifier son identité, sa vision du monde, ses ressources, son estime de soi.

Il y a alors danger que les récits entendus par ces accompagnants les affectent dans de nombreuses dimensions de leur vie, et notamment au travail, dans la relation avec leurs collègues, mais aussi envers les personnes qu'ils sont censés accompagner et aider. L'usure émotionnelle est parfois telle que le thérapeute peut déshumaniser la personne qui est en face de soi, devenir moins réceptif à sa douleur, voire avoir une vision déformée de certaines situations pour éviter de se confronter à une douleur trop grande.

Certains facteurs de risque sont identifiés, tels que le manque de temps de récupération ou encore le manque ou l'absence de temps de réflexion institutionnelle, c'est-à-dire, un moment dédié à la supervision et à l'analyse des pratiques. Le stress vicariant qui sévirait parmi ces travailleurs est une piste intéressante pour expliquer les dysfonctionnements qui ont pu être relevés. Cependant, la véracité de cette piste ne pourrait être déterminée que si une évaluation était organisée au sein des SAJ et du SPJ.

Madame la Ministre, le concept de stress vicariant est-il utilisé par l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ) et des institutions qui en dépendent? Si oui, dans quel contexte et de quelle manière? Des difficultés liées au stress vicariant au sein des SAJ et SPJ sont-elles constatées? Que pouvez-vous nous en dire? Existe-t-il une évaluation de la santé mentale des travailleurs des SAJ et SPJ, potentielles victimes d'une usure émotionnelle? Si oui, quels sont les résultats? Sinon, pour quelles raisons? Existe-t-il des supervisions et des séances d'analyse auxquelles les travailleurs et travailleuses peuvent, ou doivent, participer au sein des SAJ et SPJ? Dans l'affirmative, que pouvez-vous nous en dire? Sinon, pourquoi? De tels dispositifs sont-ils à l'étude?

**Mme Françoise Bertieaux**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, le concept de stress vicariant n'est pas utilisé par l'AGAJ. J'ai d'ailleurs découvert ce concept en lisant votre question. Nous sommes bien conscients que les travailleurs des SAJ et SPJ doivent faire face à une charge émotionnelle importante lors des situations qu'ils rencontrent. C'est pourquoi le Plan d'action national pour



améliorer le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail 2022-2027 est un objectif prioritaire de l'AGAJ, qui dégage des budgets.

Certaines questions sur les mesures édictées par l'administration pour veiller au bien-être de ses agents m'ont été posées. Je vous invite à vous référer aux différentes réponses apportées par mes soins, notamment lors de la commission du 19 septembre 2023. Néanmoins, j'aimerais actualiser les mesures suivantes. En novembre, un questionnaire a été envoyé aux agents des SAJ et SPJ afin de déterminer les besoins de supervision et d'intervention; ses réponses sont en cours d'analyse. Un module de formation aux techniques d'intervention, en collaboration avec le service Compétences et conseil carrière du ministère, est en phase de négociation et sera attribué en 2024.

Nos équipes peuvent faire appel, en passant par les coordinateurs locaux des réseaux de la nouvelle politique en santé mentale pour enfants et adolescents, aux psychologues de première ligne, en vue de travailler les compétences des intervenants sur une thématique déterminée. Nos équipes peuvent également faire appel aux ressources transversales du ministère pour un soutien individuel ponctuel auprès de la psychologue du service de médiation ou pour un suivi collectif grâce aux marchés publics établis par le service Compétences et conseil carrière.

Le bien-être des travailleurs sociaux implique de meilleures conditions de travail. Toutes les mesures d'augmentation du nombre d'agents des SAJ et SPJ et de prises en charge, présentées lors des discussions budgétaires, font partie de ces mesures qui participent – ou participeront – au bien-être de tous les travailleurs.

**M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).** – J'irai relire les différents comptes rendus. J'ai découvert le concept du stress vicariant en travaillant sur les questions d'aide à la jeunesse ces derniers mois. J'ai établi un lien entre les dossiers traitant des difficultés des professionnels de l'aide à la jeunesse et ceux relatant les difficultés des destinataires de ces aides, les enfants, les jeunes et les familles. Certaines situations particulièrement compliquées ont été mises en lumière par le terrain ou les médias. Ma question aura au moins permis aux différents acteurs de prendre connaissance de ce concept de stress vicariant. Il est non seulement important de poursuivre un travail se focalisant sur le bien-être des travailleuses et des travailleurs du secteur, mais aussi d'établir un lien entre les défis à relever et l'état de la situation actuelle. C'est pourquoi une réponse efficace doit être adaptée aux diverses difficultés institutionnelles.

### ***1.3 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Prévention à l'égard des jeunes, cibles privilégiées d'arnaques bancaires»***

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Selon une enquête de la Fédération belge du secteur financier (Febelfin), la proportion de jeunes susceptibles de donner leur carte bancaire et le code PIN de celle-ci est en augmentation. 17 % des jeunes ayant entre 16 et 30 ans seraient actuellement concernés, contre 14 % en 2021. Des recruteurs

approchent des jeunes, qu'ils appellent des «mules», en leur promettant de gagner de l'argent rapidement en échange de leurs coordonnées bancaires. C'est une manière de blanchir de l'argent, puisque ces individus, à travers des méthodes de *phishing*, se servent des jeunes comme intermédiaires en déposant sur leur compte de l'argent obtenu illégalement. Le compte est ainsi utilisé comme espace de transit; la mule doit ensuite retirer rapidement la somme versée en liquide et en reçoit un pourcentage en contrepartie.

Les réseaux sociaux comme Instagram, WhatsApp et Snapchat sont des lieux privilégiés pour recruter des mules, c'est-à-dire des victimes. Les recruteurs peuvent aussi directement s'adresser aux jeunes dans des bars, écoles, gares et autres lieux de socialisation. Febelfin a instauré des actions de prévention, notamment avec la collaboration du duo de rappers Kurkdroog, pour sensibiliser les jeunes.

Madame la Ministre, comment collaborez-vous avec votre collègue du gouvernement fédéral à propos de la protection des données personnelles des jeunes? La politique de prévention et de sensibilisation relative aux données personnelles est-elle coordonnée avec la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'avoir un impact plus important sur les jeunes? Les brochures intitulées «*Les mules*», éditées par Febelfin et destinées aux encadrants et aux jeunes, se trouvent-elles facilement dans les organismes de jeunesse comme les maisons de jeunes, Infor Jeunes, les services d'aide en milieu ouvert (AMO) et autres lieux où se rencontrent les jeunes?

**Mme Françoise Bertieaux**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur Fontaine, votre question porte essentiellement sur la jeunesse et pas nécessairement sur l'aide à la jeunesse, puisque vous avez notamment évoqué les AMO. Par conséquent, ma réponse se focalisera spécifiquement sur la jeunesse. Tout d'abord, compte tenu de l'incompréhension subsistante, il convient de rappeler que le rôle du secteur de la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles consiste à instaurer des politiques culturelles liées, notamment, à l'emploi de la langue française dans les politiques relatives à la jeunesse. Les compétences relatives à la santé des jeunes, aux problèmes d'assuétude et aux difficultés sociales, familiales ou judiciaires ne sont pas de son ressort.

Dès lors, même si les acteurs de terrain peuvent être en contact avec des publics fragilisés et mener des actions de prévention, il ne s'agit pas de leurs missions principales. Dans le même ordre d'idées, les animateurs des maisons de jeunes ne sont ni des policiers, ni des éducateurs, ni des assistants sociaux. Néanmoins, ils restent des partenaires privilégiés pour orienter les jeunes vers les services compétents et mettre à leur disposition les informations ou les prospectus reçus, comme celui de Febelfin. D'ailleurs, je tiens à souligner leur travail: ils organisent

notamment des animations autour de différentes problématiques concernant directement les jeunes, comme les *fake news* ou le mauvais usage des réseaux sociaux. Je ne doute donc pas des efforts qu'ils déploient afin de jouer un rôle de prévention, même si ce n'est pas réellement le leur.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, votre réponse n'a abordé ni votre collaboration avec le ministre fédéral ni la politique de prévention relative aux données personnelles, mais je m'en satisferai. Du reste, je suis d'accord avec vous: les travailleurs du secteur de la jeunesse, maisons de jeunes et autres associations abattent un travail considérable dans de nombreux domaines différents et abordent régulièrement le sujet qui nous occupe ici. Toutefois, Febelfin doit aussi, de son côté, remplir sa mission d'information plus largement.

#### ***1.4 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Étude sur des projets européens»***

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés).** – Madame la Ministre, la politique de la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles consiste à favoriser la participation individuelle et collective des jeunes par l'apprentissage d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire. Nous y faisons régulièrement référence durant les commissions parlementaires, lors des discussions autour d'un décret, des débats budgétaires ou encore à travers les questions orales.

Nous avons récemment appris qu'un montant de 20 000 euros avait été transféré afin de mener une étude qui alimenterait les projets européens dans le secteur de la jeunesse. Nous n'avons pas retrouvé dans les ordres du jour du gouvernement à quoi faisait référence cette étude. Je ne peux dire si cela est dû à la présidence européenne de la Belgique ou si cela complète le projet européen «*Mindchangers*» soutenu par votre homologue, la ministre Linard. Ce dernier court d'octobre 2020 à septembre 2024. Il doit accompagner les jeunes dans leur engagement et soutenir l'émergence d'une jeunesse citoyenne, en renforçant les initiatives mobilisatrices aux niveaux local et international. Il s'agit aussi d'encourager les associations à développer des stratégies pour coopérer avec les jeunes sur les objectifs du développement durable.

Que recouvre cette étude? Quels sont les objectifs de ce projet? Pour quand les conclusions de cette étude sont-elles attendues? Les commissions consultatives ont-elles été parties prenantes? Enfin, quel est le rôle du secteur jeunesse dans le projet «*Mindchangers*»?

**Mme Françoise Bertieaux**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, le budget de 20 000 euros dont vous faites état fait référence à la contribution à l'Année européenne de la jeunesse. Cette contribution était nécessaire à l'obtention de la bourse européenne.

Une des actions prévues consistait en la commande d'une étude à un opérateur externe sur le thème «Les travailleurs de jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles au prisme du processus de Bonn: état des lieux, enjeux et perspectives. Comment les politiques au niveau de l'Europe peuvent soutenir les travailleurs de jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Malgré une relance, aucune candidature n'a été réceptionnée. Il a donc été décidé de réorienter les crédits vers l'organisation de l'événement de clôture de l'Année européenne de la jeunesse, en collaboration avec le Forum des jeunes et le Bureau International Jeunesse (BIJ), et plus d'une centaine de personnes ont participé à cet événement.

La Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ) et la Commission consultative des maisons et centres de jeunes (CCMCJ) ont été informées régulièrement du suivi de la mise en œuvre du plan d'action de l'Année européenne de la jeunesse. Cette bourse n'est donc pas en lien avec la présidence belge du Conseil de l'Union européenne ni avec le projet européen «*Mindchangers*» Ce projet est un projet européen qui s'adresse aux acteurs «jeunesse» au sens large. Il vise à mobiliser les jeunes de 15 à 35 ans via les associations et les pouvoirs locaux afin de soutenir leur engagement dans des actions concrètes liées au développement durable et à la solidarité internationale, avec une attention toute particulière pour la crise climatique et les migrations.

### **1.5 Question de M. John Beugnies, intitulée «Mémorandum du Forum des jeunes intitulé "Être jeune en 2023"»**

### **1.6 Question de Mme Sophie Mengoni, intitulée «Mémorandum "Être jeune en 2023" du Forum des jeunes»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. John Beugnies (PTB).** – Le vendredi 8 décembre, le Forum des Jeunes a présenté publiquement son mémorandum «Être jeune en 2023». Plus de 1 000 jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont fait part de leurs réflexions, de leurs questions, de leurs problèmes et de leurs propositions sur une série de sujets qui les touchent. Le mémorandum contient de nombreux témoignages permettant un accès direct et très précieux à la parole des jeunes.

Les jeunes ont des choses à dire et demandent à être écoutés. Ils font part de leurs craintes et de la manière dont il est parfois difficile pour eux de se projeter dans le futur. Par exemple, un jeune déclare: «Écoutez messieurs les politicards, soyez compréhensifs envers nous. Comprenez que la vie coûte très cher et qu'on ne s'en sort plus. On est au bout du rouleau. On veut profiter de la vie, merde! On veut voyager, voir du pays, profiter! On ne veut pas rester ici, travailler comme un chien, on veut profiter de notre vie. Donc faites en sorte que ça soit possible». Ce genre de message est à méditer.

Parmi les sujets qui préoccupent le plus les jeunes figurent la précarité et la difficulté d'accès à des biens de première nécessité, comme la nourriture ou le logement. Il est interpellant de voir que les jeunes soulignent de telles difficultés dans un pays comme le nôtre. La question de la santé mentale préoccupe également les jeunes. La Covid-19 a laissé des traces, notamment en termes de bien-être. Les jeunes s'inquiètent aussi de toutes les formes de harcèlement et de discrimination, et plus particulièrement du cyber-harcèlement, fréquent sur les réseaux sociaux.

Les jeunes proposent de promouvoir les espaces qui leur sont dédiés, comme les maisons de jeunes. Ils veulent avoir des lieux où se rassembler, discuter et échanger. Bref, ils réclament d'être pris en considération, dans leur diversité et sans préjugés. Ils demandent que nous leur offrions des perspectives pour l'avenir.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance du mémorandum «Être jeune en 2023» du Forum des Jeunes? Dans l'affirmative, quelle analyse en tirez-vous? Sur la question spécifique de la santé mentale, qu'avez-vous mis en œuvre pour permettre aux jeunes de se sentir bien dans la société, quelles que soient leurs origines ou leur identité? Quelles mesures avez-vous prises pour lutter contre toutes les formes de harcèlement, notamment le cyber-harcèlement, tel que prévu notamment dans le Plan «Droits des femmes»? De manière plus générale, quelles initiatives avez-vous prises pour offrir aux jeunes des structures accessibles et diversifiées où ils peuvent se rencontrer, échanger et s'épanouir?

**Mme Sophie Mengoni (PS).** – En 2021, le Forum des Jeunes, organe d'avis officiel des jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, était allé à la rencontre des jeunes âgés de 16 à 30 ans afin de rassembler leurs ressentis et avis sur la crise sanitaire. Un mémorandum avait été publié et avait suscité un vif intérêt dans les mondes associatif, politique et médiatique.

Deux ans plus tard, à la veille d'une année électorale, le Forum des Jeunes a relancé le processus afin de prendre une photographie de la situation des jeunes en 2023. Le fruit de ce travail est un nouveau mémorandum, qui vient d'être publié.

Ce mémorandum recense les témoignages de plus de 1 000 jeunes âgés de 16 à 30 ans. Il témoigne de leur difficulté à se projeter et à construire un avenir. Le mémorandum évoque des difficultés matérielles, mais aussi une perte de sens plus générale. Enfin, une série d'améliorations jugées nécessaires pour rendre le monde plus durable, inclusif et égalitaire sont proposées.

Madame la Ministre, comment accueillez-vous ce mémorandum? Quels enseignements en tirez-vous? Une nouvelle rencontre avec les jeunes est-elle prévue prochainement?

**Mme Françoise Bertieaux**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur Beugnies, un élément me frappe dans la citation que vous avez reprise. Le jeune que vous citez

s'adresse à «messieurs les politicards». Je m'interroge donc sur l'image très masculine et péjorative du monde politique auprès des jeunes. C'est un thème sur lequel nous devons échanger avec le Forum des Jeunes.

J'ai bien pris connaissance du mémorandum du Forum des Jeunes. Il s'agit d'un travail colossal et je félicite le Forum des Jeunes d'avoir augmenté le nombre de jeunes consultés par rapport à 2021.

Un entretien avec le Forum des Jeunes aura lieu en février 2024. Nous y discuterons de vive voix de ce mémorandum.

Le secteur de la jeunesse, par les missions qui lui incombent et grâce aux différents acteurs qui le composent, crée un environnement propice à l'écoute des jeunes et leur offre un soutien en cas de harcèlement ou de problème de santé mentale. En outre, en termes de lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement, de nombreux appels à projets ont été lancés, comme ceux relatifs aux Projets Jeunes, à l'éducation aux médias et à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). En 2022-2023, une attention particulière a été portée aux actions et aux projets visant spécifiquement les réseaux sociaux en tant que lieux où se manifestent l'affectif, le relationnel et le sexuel entre les jeunes. La thématique du cyber-harcèlement a également été abordée.

Isabelle Weykmans, ministre de la Jeunesse en Communauté germanophone, est actuellement la présidente de la CIM Jeunesse. Je n'exerce donc pas d'influence sur l'agenda de cette conférence interministérielle. Cependant, en tant que membre permanent des groupes de travail de la CIM Jeunesse, le Forum des Jeunes aura certainement l'occasion d'y présenter les conclusions de son mémorandum.

La santé mentale est une compétence du gouvernement fédéral et des Régions. La ministre Glatigny et moi-même nous sommes exprimées à de nombreuses reprises pour présenter les diverses actions menées à ce sujet dans le secteur de la jeunesse.

**M. John Beugnies (PTB).** – Madame la Ministre, rencontrer le Forum des Jeunes en février est une démarche positive. Je reviendrai vers vous à ce moment-là pour savoir comment vos échanges se seront déroulés.

Comme je l'ai expliqué, il n'est pas anodin que les jeunes soient inquiets pour leur avenir, mais aussi préoccupés par toute une série de thématiques très concrètes. Nous devons tous nous mobiliser pour élaborer une politique de soutien aux jeunes, notamment en termes de pouvoir d'achat.

Concernant la santé mentale, je pense que vous pourriez faire quelque chose dans le cadre de vos compétences, par exemple dans le cadre du Plan «Droits des femmes».

**Mme Sophie Mengoni (PS).** – Madame la Ministre, je suis satisfaite de votre réponse et rassurée de constater que vous avez bien l'intention de rencontrer le Forum des Jeunes.

Le sujet de la santé mentale, en particulier celle des jeunes, me préoccupe. Des situations alarmantes relatives à l'alimentation des jeunes et aux troubles alimentaires ont été relayées dans l'actualité. Je resterai attentive à ces problématiques.

### **1.7 Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Situation des Jeunes MR»**

**M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).** – Madame la Ministre, je reviens vers vous à la suite de notre échange en séance plénière, le 22 novembre, au sujet du suivi de l'organisation Jeunes MR. Cette dernière avait fait l'objet d'allégations d'importants problèmes de gestion dans *«La Libre Belgique»* du 18 novembre dernier. Cette organisation est financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est pourquoi il me semble important que nous puissions en assurer le suivi au sein de notre commission. Pour rappel, nous parlons ici d'accusations de harcèlement, de bourrage d'urnes et de formes d'arrangements pour accéder à des fonctions à responsabilités. Ces faits, s'ils sont avérés, sont en totale opposition avec la philosophie et les valeurs du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse. Nous nous ne pouvons pas les accepter.

Madame la Ministre, depuis notre dernier échange et l'envoi de la note verte à vos services, avez-vous eu un retour de l'administration et du Service général de l'inspection de la culture (SGIC) sur la situation? A-t-on établi un dispositif et, si oui, lequel? Si non, pour quelles raisons et à quelle échéance pouvons-nous attendre un retour de l'administration et l'établissement d'un dispositif de suivi, d'accompagnement et de contrôle?

Les faits décrits dans l'article de *«La Libre Belgique»*, basés sur le témoignage de membres, sont-ils vérifiés? Pouvez-vous nous apporter des précisions à ce sujet? Des contacts avec les personnes désignées comme responsables au sein de l'organisation ont-ils été pris, avec quels objectifs et quels résultats? Des mesures ont-elles déjà été prises? Si oui, lesquelles?

**Mme Françoise Bertieaux**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, ma demande auprès du SGIC concerne précisément les activités des membres des Jeunes MR de Bruxelles, et non de l'association dans son ensemble.

L'administration assure le suivi de ce dossier. Le travail est en cours et nous attendons l'analyse qui sera effectuée à la suite d'une rencontre entre le SGIC et l'association. Je n'ai cependant pas d'information sur le calendrier.

Je vous rappelle également que, dans le cadre de ce dossier et de tous les autres d'ailleurs, le SGIC est totalement indépendant pour aboutir à ses conclusions.

**M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).** – Madame la Ministre, nous attendrons également le retour du SGIC. Nous pourrions ensuite relancer cette discussion. Un élément me perturbe cependant encore. En effet, la reconnaissance de cette organisation de jeunesse vaut bien pour l'ensemble de l'organisation et pas seulement pour sa branche bruxelloise. Dès lors, il y a là un élément à prendre en compte, dans la mesure où cela semble compliqué de faire intervenir toutes les composantes d'une organisation dont le conseil d'administration est notamment responsable de l'agrément. Laissons l'administration et la SGIC faire leur boulot et espérons que cela puisse être réglé le plus rapidement possible afin d'être rassurés sur le bon fonctionnement de cette organisation.

**1.8 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Promotion de l'auto-injection d'acide hyaluronique et de comportements à risques auprès des jeunes sur TikTok»**

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Je souhaite attirer votre attention, Madame la Ministre, sur une problématique contemporaine qui, bien qu'inattendue à première vue, mérite une considération sérieuse. Il s'agit du phénomène émergent sur les réseaux sociaux, en particulier sur TikTok, où certains individus s'adonnent à l'auto-injection d'acide hyaluronique dans les lèvres.

Cette nouvelle tendance débouche sur plusieurs constats. Notre société est profondément axée sur l'apparence physique, les écrans sont omniprésents dans notre quotidien et l'utilisation constante de filtres vise à modeler l'image de soi selon des normes préconçues. La charge mentale induite par ces nouveaux diktats incite les jeunes, en particulier, à adopter des pratiques qui frôlent parfois la barbarie et témoignent d'une quête effrénée d'acceptation de soi.

Certes, diverses compétences sont nécessaires pour aborder cette problématique qui englobe l'éducation aux médias, la santé mentale et d'autres aspects sociaux, mais il est indéniable que cette question demeure préoccupante. Quels leviers pourrions-nous actionner pour sensibiliser les jeunes aux dérives observées sur les réseaux sociaux? Comment renforcer la formation des éducateurs du secteur de la jeunesse pour les préparer à accompagner les jeunes dans la construction d'une estime de soi saine et les aider à déconstruire les stéréotypes véhiculés par les médias sociaux?

**Mme Françoise Bertieaux,** ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – En 2022, le gouvernement a adopté un Plan «Éducation aux médias» intitulé «62 actions pour développer l'esprit critique et l'interactivité avec les médias». Il est progressivement appliqué, de manière transversale, par les différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce Plan repose sur une définition inclusive des médias, les



médias dits traditionnels, mais également tous les autres médias, sans exception, des réseaux sociaux aux jeux vidéo, des podcasts natifs aux web-séries.

Je rappelle que l'application TikTok a déjà été pointée du doigt à plusieurs reprises quant à ses effets nuisibles sur nos jeunes. Elle n'est évidemment pas la seule.

L'apprentissage des comportements critiques face aux médias est un enjeu prégnant pour le secteur de la jeunesse. Nous pensons en particulier aux centres d'information des jeunes et aux organisations de jeunesse qui s'impliquent fortement dans ces thématiques et dont le travail évolue au gré des mutations de la société.

Par ailleurs, je vous informe que nous soutenons les projets menés par le secteur de la jeunesse à travers deux circulaires: «*Soutiens aux projets jeunes*» et la circulaire 8946, «*Appel à projets pour des activités scolaires d'éducation aux médias*». La première a pour objectif de soutenir les actions collectives et citoyennes, de permettre aux jeunes d'explorer différents langages symboliques et culturels. Elle permet aux jeunes et aux équipes pédagogiques et de terrain de traiter divers sujets d'actualité et de société tels que les réseaux sociaux. La seconde s'accompagne chaque année d'une enveloppe de 30 000 euros afin de renforcer les initiatives d'éducation aux médias au sein du secteur de la jeunesse. À partir de 2024, cette enveloppe sera de 80 000 euros. Les projets soutenus visent à outiller les jeunes, leurs organisations et les professionnels qui les accompagnent à la compréhension critique des médias.

Enfin, de manière générale, en mettant au centre de son action la dimension de citoyen responsable, actif, critique et solidaire (CRACS) notre secteur œuvre quotidiennement à armer les jeunes face aux dérives du formatage sociétal et à faire en sorte qu'ils s'épanouissent dans le respect et la richesse de toutes leurs différences.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – L'éducation aux médias est en effet de plus en plus nécessaire, l'application TikTok, parmi d'autres, ayant été mise en cause à plusieurs reprises. Grâce à l'aide des organisations de jeunesse et à l'augmentation sensible du budget consacré à l'éducation aux médias, j'espère que nous pourrons freiner le développement de ce phénomène.

### ***1.9 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Aide aux justiciables à la prison de Haren»***

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, la prison de Haren a été inaugurée il y a un an et, à l'instar des autres établissements pénitentiaires en Belgique, elle fait face à de nombreux défis.

En effet, l'un des premiers défis à relever est la question du manque de personnel. Les équipes doivent opérer en sous-effectif, comme c'est également le cas dans d'autres prisons. On dénombre une quarantaine de personnes alors que le cadre

administratif, compte tenu du nombre de détenus, en prévoit 71. C'est le même constat pour l'équipe de direction, qui fonctionne avec la moitié du personnel prévu initialement.

Ce manque de personnel entraîne fatalement une dégradation de la qualité de vie des détenus et de l'aide aux justiciables. De plus, c'est sans compter que la prison de Haren est difficilement accessible en transports publics. Les développeurs de la prison n'ont malheureusement pas anticipé l'importance d'une desserte par ce type de transport.

En résultent des difficultés pour des familles ne disposant pas d'autre moyen de locomotion pour rendre visite à leurs proches incarcérés, nuisant ainsi aux conditions de détention. En outre, bénéficier de bonnes conditions de détention ne consiste pas seulement à être seul dans sa cellule; c'est un véritable processus médical et social qui doit viser à mettre le détenu sur une trajectoire de réinsertion au sein de la société au terme de sa peine.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance des difficultés rencontrées en termes de conditions de détention et de qualité de vie des justiciables à la prison de Haren?

Des retours vous sont-ils parvenus de la part du personnel, aussi bien des assistants et accompagnateurs de détention que de la part du personnel chargé du suivi médical et psychologique des détenus?

Une annexe psychiatrique de la prison doit ouvrir début janvier. Le personnel médical est-il déjà prêt à prendre ses fonctions pour l'ouverture de cette aile? Quelles seront les conditions de détention au sein de cette nouvelle annexe à la prison de Haren?

Enfin, Madame la Ministre, avez-vous contacté votre homologue bruxellois chargé de la mobilité au regard de l'importance d'une desserte en transports publics de la prison pour le bien-être des justiciables et de leurs familles?

**Mme Françoise Bertieaux**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, la prison de Haren a connu une ouverture progressive avec, successivement, le déménagement des détenus de Berkendael, celui des détenus de Forest fin 2022, et l'accueil des personnes placées en détention préventive à la maison d'arrêt hommes en mai 2023. À la fin de l'été dernier, cette maison d'arrêt est arrivée à sa capacité maximale d'environ 600 détenus.

Depuis cette période, les services d'aide aux justiciables font face à un temps d'attente plus important pour rencontrer les détenus dans les parloirs situés dans le bâtiment administratif de la maison d'arrêt. Il y a quelques semaines, la direction

a tenté d'apporter une solution en produisant une note de service destinée à faciliter l'accès aux détenus pour des entretiens individuels au sein même des entités et, en particulier, au sein de la maison d'arrêt. Une concertation avec la direction aura lieu début 2024.

Après plusieurs mois d'attente, les conditions matérielles de travail des intervenants des services d'aide aux justiciables se sont progressivement et récemment améliorées. Dans le cadre de la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral, mon administration suit de près le développement de l'offre aux personnes détenues dans la prison de Haren. Pour le déménagement de l'annexe psychiatrique de Saint-Gilles vers Haren, plusieurs dates ont circulé. Au niveau fédéral, la Direction générale des établissements pénitentiaires (DGEPI) devrait faire un état des lieux sur cette question.

La question de la mobilité a notamment été abordée au Comité de concertation (Codeco) de l'aide aux justiciables fin 2022. Cela fait donc un an, Monsieur Fontaine. Le cabinet du ministre Alain Maron, qui le préside, avait bien noté ce point et devait le transmettre au cabinet du ministre bruxellois chargé de la mobilité. Une analyse de l'adaptation d'une ligne de la STIB pour faciliter l'accès à l'établissement pénitentiaire devait avoir lieu, mais, entre-temps, je ne dispose d'aucun retour sur les résultats. Afin de faciliter les conditions de travail du personnel, la DGEPI organise aussi deux navettes destinées au personnel de la prison et des services d'aide aux justiciables.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir fait le point sur ce dossier qui est régulièrement évoqué dans la presse. Je prends note de vos éléments de réponse, en particulier de l'ouverture progressive et de la concertation avec la direction qui aura lieu en janvier 2024. J'entends que vous avez discuté il y a plus d'un an du problème de la mobilité avec le ministre Maron; je me tournerai donc vers mes collègues bruxellois pour questionner ce dernier sur le sujet.

### ***1.10 Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Journées nationales de la prison»***

**Mme Françoise Mathieux (MR).** – Du 16 au 26 novembre 2023 se sont déroulées les Journées nationales de la prison (JNP), ce qui représente une bonne occasion de faire le point sur l'état de nos prisons, notamment sur le plan de la formation. Bien que la gestion des prisons relève d'une compétence fédérale, la Fédération Wallonie-Bruxelles a également un rôle à jouer, notamment sur la base de l'accord de coopération du 23 mai 2014 entre l'État fédéral, la Communauté française et la Région wallonne en vue de créer une politique carcérale cohérente dans le respect des compétences des entités fédérées et de l'autorité fédérale.

Dans ce cadre, j'ai pris connaissance du rapport d'octobre 2023 diffusé par l'organisation des JNP, dont le contenu m'a interpellée. Par exemple, l'offre d'enseignement en milieu carcéral est très limitée alors que 75 % des détenus sont peu instruits. Il n'y a aucune cohérence dans la formation en prison et les détenus ont des difficultés à s'informer sur ces formations et à s'y inscrire. En outre, trop peu de prisons offrent une structure d'accueil permettant aux femmes détenues d'entretenir le lien avec leurs enfants, ce qui est essentiel.

Madame la Ministre, quelles actions entreprenez-vous, avec la ministre Linard et le ministre-président Jeholet, pour améliorer les conditions des femmes et des minorités en prison, notamment sur le plan des formations? Plus fondamentalement, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles applique-t-elle l'accord de coopération susmentionné, notamment en ce qui concerne le service pour assurer le lien entre les détenues et leurs enfants, ainsi que les autres engagements repris à l'article 10 de cet accord?

**Mme Françoise Bertieaux**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – L'Administration générale des maisons de justice (AGMJ) organise la conférence interministérielle (CIM) prévue par l'accord de coopération du 29 mars 2018 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral. C'est à ce niveau que la compétence liée à l'enfance est intégrée à l'accord de coopération instituant la CIM et que l'ONE et l'Aide à la jeunesse sont associés aux travaux du comité de pilotage. Dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord, les différentes parties se réunissent pour évaluer et améliorer les collaborations en vue d'une meilleure prise en charge des détenues.

L'accompagnement de la maternité en prison fait l'objet du protocole d'accord du 23 mai 2014 relatif à l'accueil d'enfants en bas âge auprès de leur parent détenu et à l'accompagnement des femmes enceintes en prison, dont l'article 10 institue un groupe spécifique chargé de la concertation relative à l'accueil de l'enfant. Mon administration participe à ce travail et propose une aide aux parents concernés à travers ses services partenaires, comme le Relais Enfants-Parents. Cette mission est également assurée par d'autres services d'aide sociale aux justiciables (SASJ), notamment au sein des établissements pénitentiaires ou le Relais Enfants-Parents n'intervient pas. Enfin, le programme «Itinérances», financé à hauteur de 50 000 euros par an, conformément à une convention pluriannuelle courant jusqu'à la fin de l'année 2024, permet la mise à disposition de bénévoles chargés de véhiculer les enfants depuis leur lieu de vie jusqu'à l'établissement pénitentiaire de leur parent détenu.

**Mme Françoise Mathieux (MR).** – Madame la Ministre, à entendre votre réponse, tout se passerait bien. Malheureusement, le rapport que j’ai évoqué indique que le nombre de personnes impliquées est insuffisant pour répondre à la demande.

**1.11 Question de M. Martin Casier, intitulée «Réaffirmation de lutte contre la précarité étudiante comme priorité du gouvernement»**

**1.12 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Précarité étudiante»**

**1.13 Question de M. John Beugnies, intitulée «La précarité étudiante est une invention»**

**1.14 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Propos de la ministre sur la précarité étudiante»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

**M. Martin Casier (PS).** – Madame la Ministre, la semaine dernière, la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) a publié certains de vos propos, dans lesquels vous semblez minimiser la précarité étudiante en affirmant qu’il s’agit d’un concept inventé par la FEF. Ces déclarations n’ont pas manqué de susciter de vives réactions dans la société. Les étudiants ont jugé vos propos honteux et déplacés. Notre groupe est surpris par de tels dires, d’autant plus que le MR a co-signé une résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et a donc reconnu la réalité de ce concept.

Des études scientifiques ont prouvé l’existence de la précarité étudiante. De plus, de nombreuses enquêtes de terrain démontrent l’aggravation de ce phénomène au cours des dernières années. C’est d’ailleurs la raison pour laquelle la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit des mesures ambitieuses en la matière. L’aggravation du phénomène a aussi permis à votre prédécesseure de justifier d’importantes augmentations budgétaires relatives aux allocations d’études et au refinancement des services sociaux. Ceux-ci ont été refinancés à trois reprises pour un montant de 2,5 millions d’euros. Par ailleurs, dans son mémorandum, le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) a placé la précarité étudiante parmi ses priorités.

Madame la Ministre, remettre en question l’existence de ce phénomène revient à insulter des milliers d’étudiants qui cumulent plusieurs jobs pour essayer de poursuivre leurs études.

En réponse à cette polémique, vous avez affirmé que vos propos avaient été sortis de leur contexte. J’attends évidemment vos explications, mais, peu importe le contexte, j’ai du mal à comprendre comment vous avez pu qualifier la précarité étudiante d’«invention» des «camarades de la FEF».

Par ailleurs, vous avez déclaré que la lutte contre la précarité étudiante n'était pas une responsabilité de l'enseignement supérieur. Nous en avons déjà débattu au sein de notre commission. Mme Sobry a récemment rappelé que la lutte contre la précarité était un combat de société plus large. Il n'est effectivement plus à démontrer que de nombreuses personnes vivent dans une situation précaire dans notre société, mais la précarité touche particulièrement le monde étudiant. En quelques années, le nombre d'étudiants émargeant au CPAS a explosé. 70 % des étudiants ont un travail et la moitié d'entre eux travaillent par nécessité. Or, ils devraient pouvoir se concentrer pleinement sur leurs études.

Madame la Ministre, vos propos ont semé le doute sur votre volonté à lutter contre la précarité étudiante. Dès lors, afin de lever toute ambiguïté, je souhaiterais vous entendre réaffirmer votre volonté et celle du gouvernement d'œuvrer en ce sens.

L'enseignement supérieur et les milliers de jeunes concernés méritent mieux que des phrases et des slogans caricaturaux. Utilisons plutôt les derniers mois de la législature pour faire advenir des mesures importantes pour les étudiants, à l'instar de la réforme des allocations d'études attendue par tous les groupes politiques. Espérons aussi et surtout que vous pourrez faire avancer d'autres mesures contenues dans la proposition de résolution interparlementaire du 23 juin 2021 visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants. Le groupe socialiste sera à vos côtés et à l'initiative pour mettre tout en œuvre afin que les derniers mois de la législature apportent quelques victoires contre la précarité étudiante.

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés).** – Madame la Ministre, avant même que vous deveniez ministre, vos projets crisaient déjà différents secteurs. Au mois de juillet, la FEF, la Ligue des familles, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) et la Ligue des droits humains (LDH) vous ont interpellée à la suite de la fuite d'une note sur la réforme des allocations d'études. Cette note semblait sous-estimer le coût des études et avait suscité de vives réactions.

Aujourd'hui, d'autres propos créent la polémique. Le 17 novembre, alors que les étudiants manifestaient pour dénoncer l'inaction politique face à la précarité étudiante, vous auriez tenu des propos alarmants, laissant sous-entendre que la précarité étudiante ne serait rien d'autre qu'un concept inventé par la FEF. De votre côté, vous niez avoir tenu de tels propos. J'aimerais connaître votre position sur ce dossier épineux.

Rappelons que la précarité étudiante est au cœur de l'actualité. Les crises successives, la Covid-19, l'inflation, la hausse des prix de l'énergie et le coût du logement n'ont pas arrangé les choses.

La précarité étudiante n'est pas un concept né de nulle part. Une résolution interparlementaire visant à lutter contre le phénomène a d'ailleurs été adoptée.

Entre septembre 2018 et septembre 2022, le nombre d'étudiants bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale a progressé de 20 %, passant de 21 254 à 25 500 étudiants. Il y a quinze ans, 8 503 étudiants seulement obtenaient une telle aide. Les étudiants sont de plus en plus nombreux à faire appel aux aides financières: CPAS, allocations d'études, aides directes des établissements ou subsides sociaux. Une réforme globale est attendue.

Madame la Ministre, que répondez-vous à la FEF et aux nombreux étudiants inquiets à la suite de vos déclarations? Avez-vous organisé des réunions de concertation avec la FEF afin de maintenir de bonnes relations avec ses représentants? Où en est la réforme tant attendue des allocations d'études? Pouvez-vous esquisser un aperçu de cette réforme, notamment concernant les logements étudiants?

Quand pouvons-nous espérer recevoir un texte, alors qu'il ne reste plus que quelques mois de législature? Comment cette réforme est-elle évaluée au niveau budgétaire? Je rappelle qu'il s'agissait d'un engagement de la DPC.

Enfin, quelles sont vos priorités en matière de lutte contre la précarité étudiante? Pensez-vous que ce dossier mérite une action renforcée de la part du monde politique?

**M. John Beugnies (PTB).** – Madame la Ministre, le 17 novembre, lors de la Journée internationale des étudiants, vous avez déclaré que la précarité étudiante était un concept inventé par la FEF, et ce, alors même que les étudiants menaient des actions dans les campus pour dénoncer cette précarité.

Les étudiants pensent que vous êtes totalement déconnectée de la réalité. Vous ne vous rendez jamais sur le terrain et, le jour où vous y allez, c'est pour remettre en cause le travail d'une organisation qui, elle, se tient tous les jours aux côtés des étudiants. Peut-être ne vous êtes-vous pas bien rendu compte de la situation pendant que vous étiez à New York ou que vous ressentez encore les effets du décalage horaire. Je vais donc me permettre de vous informer de la situation en me basant sur des articles parus dans la presse ces dernières années.

En octobre 2017, une étudiante expliquait avoir choisi, comme de plus en plus de jeunes, de louer son corps pour payer ses études.

En novembre 2017, les étudiants, syndicats et associations se mobilisaient pour dénoncer la précarité étudiante. À l'époque, ils réclamaient une diminution du coût des études, une revalorisation des aides et un refinancement de l'enseignement supérieur.

En juin 2018, les résultats d'une étude de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente indiquaient que la fin de la précarité étudiante passerait par un changement de mentalité, ce qui va à l'encontre de votre discours demandant aux étudiants de s'accrocher alors que tant d'obstacles se trouvent sur leur route.

En septembre 2018, la FEF dénonçait une nouvelle tendance: s'endetter pour étudier. Dans un article, elle dénonçait le développement de prêts spécifiques pour les études dans un contexte de hausse du coût de ces dernières.

En septembre 2019, nous apprenions que le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale avait explosé en Wallonie et que le nombre d'étudiants inscrits au CPAS avait été multiplié par sept en quinze ans.

En novembre 2019, la FEF manifestait contre la précarité étudiante devant le siège du gouvernement. Elle dénonçait l'augmentation du nombre d'étudiants obligés de travailler pour financer leurs études et l'impact que cette obligation avait sur leur réussite. Elle réclamait également l'abaissement du minerval à 175 euros.

Toujours en 2019, une étude sur les conditions de vie des étudiants commandée par le ministre Marcourt soulignait que, pour faire des économies, les étudiants en situation de précarité font passer leur santé et leur alimentation au second plan. L'étude indiquait aussi que les étudiants vivent, en moyenne, avec 300 euros par mois.

En février 2020, les étudiants tapaient du poing sur la table pour dénoncer le coût trop élevé des loyers des kots et pour réclamer la construction de kots publics.

En septembre 2020, une carte blanche intitulée «Échec dans l'enseignement supérieur: Madame Glatigny, prenez vos propres responsabilités» était publiée dans le magazine «*Le Vif*». Elle dénonçait le sous-financement de l'enseignement supérieur, ainsi que la précarité étudiante et son impact sur la réussite des étudiants.

En novembre 2020, la Covid-19 accentuait encore la précarité d'un tiers des étudiants.

En février 2021, la précarité frappait 80 000 étudiants francophones.

En mai 2021, Valérie Glatigny reconnaissait que la précarité étudiante nécessitait des mesures d'urgence et structurelles, tandis que l'Université libre de Bruxelles (ULB) créait le Fonds Rosa pour les étudiants précaires.

En mai 2022, tous les records étaient explosés et les CPAS bruxellois se concentraient pour tenter de trouver une solution.

En juin 2022, la presse dénonçait le fait que de nombreux étudiants dans le besoin ne recevaient pas d'aide.

En septembre 2022, la précarité étudiante était toujours grandissante.

En octobre 2022, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) faisait sept recommandations pour lutter contre la précarité étudiante.

En novembre 2022, les étudiants manifestaient contre la précarité à Bruxelles.



En janvier 2023, «*La Libre Belgique*» publiait un article intitulé «Précarité étudiante: «Alors tu commences à voler des petites choses et ça ne te gêne pas plus que ça»».

En février 2023, les demandes d'aide explosaient à la suite des crises successives.

Enfin, en novembre 2023, 35 % des étudiants francophones étaient en situation de précarité sociale.

La situation restera grave tant que le monde politique ne prendra pas les mesures adéquates.

Madame la Ministre, voilà la réalité. Je vous ferai parvenir les articles sur lesquels je me suis basé afin que vous puissiez les lire à votre aise.

Vous vous êtes justifiée en expliquant que la précarité ne touchait pas seulement les étudiants, mais l'ensemble de la société. Cette rhétorique selon laquelle il n'y aurait pas de spécificité à la précarité étudiante est mensongère. Votre raisonnement est faux. Entre 08h30 et 17h00, un étudiant est supposé se trouver dans un auditoire, pas dans les rayons d'un supermarché ou derrière un comptoir pour gagner de quoi survivre.

Le pire, Madame la Ministre, est que, même sans tenir compte de l'aspect mensonger de votre raisonnement, votre argumentation fait peur. Vous dites que la précarité est partout et qu'il y a donc des étudiants précaires. Autrement dit, si la précarité des étudiants n'est pas liée au fait qu'ils sont étudiants, elle ne relève pas de votre responsabilité. Madame la Ministre, vous rendez-vous compte de ce que vous dites? Il me semble qu'à partir du moment où des étudiants sont précaires, la responsabilité de la ministre de l'Enseignement supérieur est de prendre des mesures pour faire en sorte que ces étudiants puissent étudier dans de bonnes conditions.

En prononçant de tels propos, vous remettez non seulement en cause l'existence même de la précarité étudiante, mais vous essayez aussi de vous décharger de votre responsabilité en la matière, comme vous l'avez fait avec les problèmes de santé mentale des étudiants. Or, je tiens tout de même à vous rappeler qu'en tant que ministre de l'Enseignement supérieur, vous êtes tenue d'agir contre la précarité étudiante, et ce, en vertu d'une résolution interparlementaire.

Madame la Ministre, la phrase que vous avez prononcée concernant la FEF reflète-t-elle votre vision personnelle ou celle du gouvernement? Il est important de le préciser.

Pouvez-vous faire un état des lieux des avancées concernant les objectifs repris dans la résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante? Quels objectifs de cette résolution votre gouvernement atteindra-t-il avant la fin de la législature?

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Madame la Ministre, il est impossible de ne pas revenir sur les propos que vous avez tenus le 17 novembre dernier lors d’une conférence de la Fédération des étudiants libéraux (FEL). Selon vous, la précarité étudiante serait un concept inventé par la FEF. Je dois vous avouer ma stupéfaction à l’écoute, non seulement de ces propos, mais de l’ensemble de votre intervention.

Je me mets à la place de tous ces étudiants qui font la file chaque semaine pour des colis alimentaires. Je me mets à la place de ces dizaines d’étudiants que j’ai rencontrés ces derniers mois et qui ont tout simplement dû arrêter leurs études, faute de moyens. Je me mets à la place de ces étudiants qui vivent dans des taudis insalubres. Nier leur réalité est particulièrement violent, d’autant plus qu’il ne s’agit pas de cas isolés.

Il ne s’agit d’ailleurs pas non plus d’une invention de la FEF. En 2019, une étude commandée par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles démontrait que 36 % des étudiants étaient en situation de précarité, soit plus de 75 000 étudiants. Tout cela avant les crises de la Covid-19 et de l’explosion des coûts de l’énergie! En quinze ans, le nombre d’étudiants inscrits au CPAS a été multiplié par sept. Un étudiant sur quatre travaille pour payer ses études. Parmi les étudiants qui travaillent, la moitié continue de le faire durant le blocus. Tout ceci me semble bien réel.

Notre Parlement ne cesse de parler de la précarité étudiante, de communiquer des témoignages et de prendre des mesures pour répondre aux difficultés vécues par les étudiants. Nous avons voté à l’unanimité, y compris le groupe MR, en faveur d’une résolution interparlementaire de lutte contre la précarité étudiante. Nous nous sommes ainsi tous engagés à lutter contre la précarité étudiante à tous les niveaux de pouvoir.

Madame la Ministre, en tant que ministre de l’Enseignement supérieur, vous avez une responsabilité particulière dans cette lutte contre la précarité étudiante. Vous devez coordonner les actions et mobiliser l’ensemble des acteurs autour de cet enjeu.

La situation de dépendance spécifique des étudiants est bien réelle. Ils se trouvent coincés dans une situation de dépendance vis-à-vis de leurs parents, qui n’ont pas toujours les moyens financiers, d’emplois parfois très précaires et d’aides sociales conditionnées par des critères obsolètes. Ces implications spécifiques ne peuvent pas être niées.

Madame la Ministre, comment pouvez-vous affirmer que la précarité étudiante n’existe pas ou n’est pas spécifique? Quel message adressez-vous à ces dizaines de milliers d’étudiants qui galèrent chaque jour pour manger, se loger, se soigner et payer leurs supports de cours? Continuerez-vous à mettre en œuvre la résolution de lutte contre la précarité étudiante?

**Mme Françoise Bertieaux**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Messieurs les Députés, je suis à la fois alarmée, inquiète et stupéfaite que des élus de la démocratie prêtent foi et n'hésitent pas à exploiter et à relayer, sans l'ombre d'une tentative de vérification préalable, une vidéo sortie de son contexte et utilisée comme un slogan caricatural ou à des fins de propagande politique, pour désinformer sciemment les citoyens. C'est peut-être une nouvelle manière de faire de la politique et j'en prends acte. Cependant, cela n'a jamais été, et ne sera jamais, la mienne.

Je prends également acte des méthodes désormais utilisées par la FEF, dignes des régimes les plus autoritaires. Cela pose évidemment question, car, en tant que seule organisation représentative reconnue des étudiants, la FEF doit rester mon interlocuteur naturel. Or, dans de telles conditions, vous conviendrez que cela devient compliqué. De surcroît, lorsque vous êtes subventionné à hauteur de 422 000 euros d'argent public par an, vous devriez utiliser d'autres méthodes, ne fût-ce que par respect du contribuable.

Messieurs les Députés, certains d'entre vous insinuent que je me décharge de mes responsabilités et que ce gouvernement n'a pas, durant cette législature, porté une attention particulière aux étudiants nécessitant une aide pour effectuer des études supérieures. Sachez que demain, n'en déplaise à la FEF, vous voterez bien en faveur d'un refinancement de 80 millions d'euros de l'Enseignement supérieur en 2024. Vous voterez aussi en faveur d'une augmentation de six millions d'euros du budget consacré à l'aide à la réussite, tout comme vous voterez en faveur de 11,4 millions d'euros supplémentaires alloués aux allocations d'études et 15 millions d'euros supplémentaires alloués aux infrastructures universitaires.

Bien que l'intégralité de la vidéo du débat organisé le 17 novembre par la FEL à Liège soit disponible sur les réseaux sociaux, en quelques clics, je vais vous rappeler, Monsieur Casier, les propos que j'ai réellement tenus. Ce sera peut-être un peu long, mais la vérité sera rétablie.

La précarité augmente dans la population et elle touche également les étudiants. La précarité touche les étudiants, mais aussi d'autres personnes du même âge. Des jeunes de 20 ans qui n'ont même pas la chance de pouvoir faire des études sont aussi touchés par la précarité.

J'ai envie de rajouter que ceux qui n'ont pas la chance de faire des études ne sont pas concernés par toute une série de mécanismes d'aide qui existent pour les étudiants. Si vous êtes étudiant, vous avez accès à une allocation d'études grâce à laquelle vous ne payerez ni votre minerval ni vos supports de cours. Si vous êtes étudiant, vous avez accès aux subventions sociales, en plus des allocations familiales ou des aides du CPAS. Si vous êtes précarisé et que vous n'avez pas la chance de faire des études, vous n'avez pas accès à toutes ces aides financières.

Je pense donc que le concept de «précarité étudiante» est assez artificiel. La précarisation de notre population est préoccupante. Elle concerne les jeunes, mais aussi les mamans qui élèvent seules leurs enfants et les personnes âgées. J'ai moi-même créé une épicerie sociale, dont j'ai été présidente. Les personnes qui fréquentent cette épicerie sont des jeunes, mais aussi des personnes âgées et des mères célibataires. Le fait que la précarité gagne du terrain est une grande préoccupation, surtout dans un pays comme le nôtre, dans lequel ce genre de phénomène ne devrait pas se produire. Je ne peux donc pas me soucier uniquement des étudiants précarisés, en éclipsant l'existence des autres jeunes.

Prenons le cas hypothétique de deux frères jumeaux, l'un étant aux études et l'autre non. Celui qui étudie jouit d'une grande chance dont de nombreux jeunes à travers le monde, notamment des femmes, ne jouissent pas. En suivant un cursus d'enseignement supérieur, il pourra bénéficier d'allocations d'études et il accédera aux épiceries solidaires de son campus. Ce ne sera pas le cas de son frère.

Parler de précarité étudiante revient, selon moi, à insulter la population non étudiante qui se trouve dans la même situation précaire que les étudiants, mais qui ne bénéficie pas des mêmes aides.

Voilà l'intégralité des propos que j'ai tenus pour répondre à une question qui m'a été posée. Vous en êtes témoins, je n'ai nié à aucun moment que les étudiants étaient en situation de précarité. Cependant, je vous rappelle que je suis aussi ministre de la Jeunesse. Je ne peux donc pas me préoccuper uniquement de ceux qui ont la chance d'être étudiants. Je dois aussi me préoccuper des jeunes qui ne sont pas aux études. Un grand nombre d'entre eux s'est éloigné très tôt de l'enseignement. Puisqu'ils n'ont pas accès à l'enseignement supérieur, ces jeunes risquent bien plus que les étudiants de se retrouver plongés dans la précarité à long terme. Créer une bulle pour les étudiants revient à insulter cette jeunesse qui n'a pas la chance d'étudier.

Par ailleurs, je ne suis pas ministre du Logement. Messieurs les Députés, n'hésitez pas à interpeller le ministre Collignon au Parlement de Wallonie et la secrétaire d'État Nawal Ben Hamou au Parlement bruxellois au sujet des kots et du logement des étudiants. Ne vous en déplaise, ce n'est pas une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je ne suis pas non plus ministre des Transports ou de la Mobilité. N'hésitez donc pas à interpeller avec la même conviction les ministres Philippe Henry au Parlement de Wallonie, Elke Van Den Brandt au Parlement bruxellois et Georges Gilkinet au Parlement fédéral. En effet, ne vous en déplaise, les transports et la mobilité ne relèvent pas de la compétence communautaire.

Messieurs les Députés, que vos collègues de la Chambre des représentants n'hésitent pas non plus à interpeller avec le même zèle le ministre Frank Vandembroucke au Parlement fédéral! En effet, ne vous en déplaise, la santé mentale n'est pas non plus une compétence de notre Fédération.

Admettre que certaines problématiques ne font pas partie de mes compétences ne veut pas dire, Messieurs les Députés, que je me débarrasse du problème. Je tiens à le préciser pour celles et ceux qui seraient tentés par les raccourcis, la manipulation et les *fake news*.

J'ai plusieurs fois eu l'occasion, comme Mme Glatigny avant moi, de mentionner au sein de ce Parlement les nombreuses sollicitations adressées à plusieurs de mes collègues à différents niveaux de pouvoir et visant à attirer leur attention sur les difficultés rencontrées par les étudiants. J'ai d'ailleurs récemment contacté le ministre Frank Vandembroucke pour lui demander de mobiliser son budget, qui a été quadruplé, pour des soins psychologiques de première ligne en faveur des étudiants. Plusieurs réunions se sont tenues à ce sujet et nos équipes devraient aboutir prochainement à un accord. La santé mentale ne relève pas de mes compétences, mais je m'en préoccupe. Quand j'ai des moyens à disposition pour agir, je le fais.

En tant que ministre de l'Enseignement supérieur, je ne peux pas non plus agir pour soutenir les étudiants face à tous les coûts de la vie, comme se nourrir, se soigner, se loger ou se déplacer. Certains ont tendance à mélanger les coûts de la vie et les coûts spécifiques des études. Avec le budget existant en Fédération Wallonie-Bruxelles, la mission du gouvernement est d'intervenir sur le coût des études. Au sein de ce Parlement, vous êtes prompts à m'interpeller sur des compétences et des responsabilités d'autres niveaux de pouvoir, sans que cela n'étonne plus personne. Vous êtes prompts à occulter complètement l'existence des ministres fédéraux et régionaux. Je ne peux tout de même pas me dédouaner en utilisant à leur place des moyens budgétaires dévolus aux hautes écoles et aux universités et en faisant leur boulot à leur place.

La résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants a été adoptée par les différents parlements et interpelle les gouvernements. Le nôtre reste cependant lié par la mise en œuvre de la DPC, qui ne mentionne à aucun moment le concept de précarité étudiante. Pourtant, nous avons agi durant cette législature, dans le cadre des compétences propres à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Outre le refinancement de l'enseignement supérieur à hauteur de 80 millions d'euros, je travaille avec les membres du gouvernement à une évolution du dispositif des allocations d'études. Monsieur de Lamotte, prétendre que j'avais déjà concocté quelque chose avant de devenir ministre est totalement faux.

Concernant la réforme des allocations d'études, je n'entrerai pas dans les détails des diverses pistes à l'étude. L'expérience passée a malheureusement montré que la discrétion doit être de mise si nous souhaitons voir aboutir une réforme. Pour que les étudiants bénéficient vraiment des 6,4 millions d'euros supplémentaires alloués à cette réforme, il vaut mieux rester discret sur le mécanisme opérationnel pour le moment.

Rappelons que, sous cette législature, le budget global consacré aux allocations d'études est passé de 63 millions d'euros à près de 90 millions d'euros, soit une augmentation globale de 40,3 %. Et vous dites que nous ne faisons rien pour améliorer la situation des étudiants?

Rappelons aussi que le coût maximum du minerval a été plafonné à 835 euros par an. Ce montant n'a pas été indexé, et ce, malgré l'inflation. Une indexation en 2023-2024 aurait mené à une augmentation de 90 euros par an pour chaque étudiant.

Ce Parlement a adopté un nouveau mécanisme de financement des frais de fonctionnement des écoles supérieures des arts (ESA). Ce mécanisme a non seulement permis de mettre fin au mode de financement discriminatoire des ESA, mais aussi de plafonner les droits d'inscription dans les ESA, ce qui a été salué lors de l'adoption du décret.

Quoi qu'il en soit, l'étudiant boursier ne paiera pas un centime pour ses droits d'inscription et ses supports de cours.

Par ailleurs, des montants intermédiaires existent pour les étudiants dits «de condition modeste». Ils sont compris entre 64 euros et 454 euros selon le type d'établissement et de formation.

En 2019, le budget des droits d'inscription réduits représentait plus de 36 millions d'euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'élèvera à plus de 86 millions d'euros en 2024, soit une augmentation de 237 % au cours de la législature!

Les dotations relatives aux supports de cours représentent quant à elles plus de 1,2 million d'euros. Depuis la rentrée, un guide de bonnes pratiques destiné aux étudiants et aux membres du personnel prévoit notamment d'élargir la gratuité de certains services aux étudiants dits «de condition modeste», et pas seulement aux étudiants boursiers. Monsieur Demeuse, j'attire votre attention sur ce point puisque vous semblez penser qu'un étudiant boursier doit encore payer ses supports de cours.

Les étudiants ont également accès aux aides sociales mises à leur disposition par les conseils sociaux des établissements au sein desquels ils sont représentés. En 2023, les subventions sociales octroyées aux établissements représentent un mon-

tant de 83 710 000 euros, soit treize millions d'euros de plus qu'en 2022. Ils s'élevaient alors à 70 614 000 euros. En un an, le montant de ces subventions a donc augmenté de 19 %.

Le budget initial 2024 s'élève à 87 133 000 euros, ce qui représente, depuis le début de la législature, une augmentation de 213 %! Cette augmentation s'explique non seulement par l'ajustement du budget à l'inflation, mais également par l'alignement du mode de calcul des montants octroyés aux hautes écoles et aux ESA sur celui des universités. Elle s'explique aussi par l'injection d'un budget complémentaire, à trois reprises, pendant la crise sanitaire.

Ces subventions permettent aux établissements d'enseignement supérieur d'intervenir en toute autonomie et d'agir au plus près des étudiants, en créant les différents dispositifs adaptés aux besoins spécifiques de leur public. Elles permettent également aux étudiants de bénéficier d'une aide individualisée pour répondre à leurs difficultés spécifiques. Néanmoins, dans certains établissements, la totalité de ces subventions ne serait pas consommée. Dès lors, soucieux de la bonne gouvernance, le gouvernement analyse actuellement ces budgets dans le cadre d'une revue des dépenses. L'idée, à terme, est d'améliorer le système, toujours au bénéfice des étudiants.

Dans cette même logique, des budgets conséquents sont investis dans divers mécanismes d'aide à la réussite. En 2024, plus de 116 millions d'euros y seront consacrés, dont 6 millions d'euros supplémentaires liés à la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»).

Nous investissons également afin d'améliorer l'orientation des élèves vers l'enseignement supérieur et d'aider les étudiants à se réorienter par le biais de l'outil d'accompagnement au développement de ton avenir (ADA), qui a récemment été mis en ligne.

Nous soutenons aussi, directement ou par le biais des pôles académiques, différents projets: épiceries sociales, mise à disposition de locaux d'étude, en particulier pendant les blocus, et de connexions Internet aux étudiants. Comme vous pouvez le constater, ce gouvernement se préoccupe bel et bien de la condition des étudiants et investit énormément de moyens budgétaires. Personne n'est laissé de côté et nous prenons clairement nos responsabilités.

**M. Martin Casier (PS).** – Madame la Ministre, quand je parle de précarité infantile, de précarité des femmes ou de précarité des pensionnés, est-ce que j'insulte les autres catégories de la population? C'est le sens de votre réponse, qui est insultante pour les groupes politiques ici présents.

Nous ne faisons que reconnaître la situation spécifique d'un groupe particulièrement précaire, et ce, dans une logique intersectionnelle d'analyse de la société. Qui insultons-nous?

**M. le président.** – Monsieur Casier, la ministre a simplement relu ses propos.

**M. Martin Casier (PS).** – Certes, mais les propos relus ne contenaient pas le passage qui a créé la polémique. Madame la Ministre, vous n’avez pas répété les mots, que vous avez pourtant prononcés, selon lesquels la précarité étudiante serait une invention des camarades de la FEF.

Par ailleurs, nous réagissons en réalité à divers propos tenus ces derniers mois. Mme Sobry et vous, Madame la Ministre, ainsi que vous, Monsieur le Président, avez récemment tenu des propos du même genre. À chaque fois, le groupe socialiste a rétorqué qu’il était injuste d’opposer les précarités entre elles et les pauvres entre eux.

Madame la Ministre, relisez mes propos. Je n’ai jamais dit que le gouvernement n’avait pas mené un travail remarquable dans ce domaine, bien au contraire! J’ai rappelé toutes les actions entreprises par vous-même, votre prédécesseure et les autres ministres du gouvernement. C’est d’ailleurs pour cela que vos propos m’ont surpris.

Vous avez clarifié les choses aujourd’hui et je l’entends. Néanmoins, il reste une difficulté spécifique dont vous ne tenez pas compte: les étudiants ne peuvent pas travailler tout en étudiant. Cela ne signifie pas que leur situation est plus grave que celle des autres, mais cette spécificité est à prendre en considération si nous voulons les aider efficacement.

Bien entendu, vous n’êtes pas ministre du Logement. C’est pourquoi, depuis le premier jour, nous menons ce travail de lutte contre la précarité étudiante avec tous les autres parlements et tous les ministres concernés. Nous ne vous avons jamais demandé de régler la politique du logement de la Région de Bruxelles-Capitale ou de la Région wallonne. En revanche, nous avons toujours indiqué que les budgets alloués aux institutions pour construire du logement étudiant se discutaient bien dans notre Assemblée. Il ne s’agit en rien d’opposer les précarités, mais de les reconnaître.

Madame la Ministre, vous auriez simplement pu vous excuser, en indiquant que vos propos ne correspondaient pas à ce que vous aviez voulu dire, et avancer plutôt que d’essayer de prendre l’attaque comme moyen de défense.

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés).** – Madame la Ministre, la FEF et les représentants des étudiants font évidemment partie de vos interlocuteurs. J’espérais que votre réponse permette de renouer le dialogue, d’apaiser les tensions et d’envisager une reprise sereine des débats avec ces derniers. Or, je n’y perçois pas la moindre volonté de renouer les liens avec les organisations étudiantes. Il était possible de travailler autrement.



Par ailleurs, mes questions avaient pour but de rassurer les étudiants et non pas d'obtenir un lexique de tout ce qui a été discuté lors du débat budgétaire. Il s'agissait de reconnaître que des étudiants souffrent d'une certaine précarité et de rassurer ces derniers sur un certain nombre de points.

Vous avez affirmé que vous ne diriez rien à propos du texte portant sur les allocations d'études. Tout le monde sait qu'il a été examiné en première lecture par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En tant que parlementaires ayant le pouvoir de contrôler l'exécutif, nous avons le droit d'obtenir des informations pour vous contrôler et vérifier un certain nombre de vos dires.

Le secteur de la jeunesse et le monde étudiant relèvent de votre responsabilité. Ne vous inquiétez donc pas si vous êtes interrogée à ce propos. Il n'est pas question ici de parler des services de l'aide à la jeunesse ou des services de protection de la jeunesse ou encore du refinancement. Aujourd'hui, nous discutons de la résolution interparlementaire et je vous demande quelles sont les actions prioritaires que vous allez prendre pour mettre en œuvre de cette résolution.

Je tiens à vous rappeler que le mot «précarisé» apparaît deux fois dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et que le mot «logement» y apparaît aussi à plusieurs reprises. Selon ce texte, le gouvernement entend «encourager l'accès au logement étudiant via notamment la construction de logements publics étudiants à loyers accessibles.» C'est écrit noir sur blanc dans la DPC. Dès lors, excusez-nous d'être attentifs et de vous interroger à ce sujet. Vous n'êtes pas la seule à être visée. Nous avons également interrogé le ministre Collignon en Région wallonne, puisqu'il est compétent en la matière.

Il me semblait avoir assisté à une réconciliation, au sein de la majorité, autour du budget. Aujourd'hui, par vos propos, la majorité vole en éclats. Tout ce que je peux vous demander, c'est d'essayer de renouer le lien et d'apaiser les tensions avec le monde étudiant en précisant un certain nombre d'actions prioritaires que vous entendez mener avant la fin de la législature.

**M. John Beugnies (PTB).** – Avant toute chose, je constate la schizophrénie de mes collègues des groupes PS et Ecolo et le gouffre qui existe parfois entre leurs paroles et leurs actes. Ils reprochent à la ministre les paroles qu'elle a prononcées et, en même temps, ils disent soutenir et saluer le travail qu'elle a accompli. Mais de quel travail parlent-ils?

**M. Martin Casier (PS).** – Durant la présente législature, le gouvernement a débloqué 120 millions d'euros supplémentaires pour l'Enseignement supérieur. Il faut arrêter de dire n'importe quoi!

**M. le président.** – M. Beugnies, si vous utilisez votre temps de parole pour critiquer des députés au lieu de répliquer à la ministre, ne vous étonnez pas si je vous interromps à l'issue des deux minutes auxquelles vous avez droit.

**M. John Beugnies (PTB).** – Quels ont été les changements majeurs pour les étudiants lors de la présente législature? Bien sûr, il y a eu quelques petites améliorations et les prémices d'un refinancement. Je n'ai jamais dit que rien n'avait été fait. Néanmoins, la politique menée lors des cinq dernières années est un échec. Je constate que la situation des étudiants est pire aujourd'hui qu'il y a cinq ans et les mesures prévues dans la résolution interparlementaire du 30 juin 2021 n'avancent pas. De surcroît, Madame la Ministre, vous avez validé une réforme des études élitiste qui va aggraver la situation des étudiants en situation de précarité.

Votre réponse est honteuse. Vous accusez la FEF et l'intégralité des partis et députés qui vous ont interpellé de faire de la propagande et d'utiliser des méthodes dignes des régimes autoritaires. Je vous signale que la seule personne qui fait de la propagande au sujet de la précarité étudiante, c'est vous. Les propos que vous avez tenus le prouvent. Vous dites que, puisqu'il y a de la précarité dans la société de manière générale, la précarité des étudiants est un concept inventé. Vos propos sont problématiques.

Vous vous plaignez des raccourcis et du fait que l'on vous accuse pour des propos que vous n'avez pas tenus. Cependant, vos explications sont encore pires. Vous êtes ministre de l'Enseignement supérieur. De très nombreux étudiants en situation précaire vous ont directement interpellée et vous ont adressé des demandes très concrètes pour diminuer le coût des études. Or, vous leur répondez que ce n'est pas votre boulot.

Faire des études, ce n'est pas une chance, c'est un droit fondamental. Or, ce droit est de plus en plus mis à mal. L'enseignement supérieur n'a pas été financé à la hauteur de ses besoins et c'est votre responsabilité, ainsi que celle de votre gouvernement et de ceux qui vous ont précédé.

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Madame la Ministre, le raisonnement qui soutend votre réponse est problématique. Lutter contre la précarité dans son ensemble est une évidence. Néanmoins, en tant que ministre de l'Enseignement supérieur, vous avez une responsabilité particulière face aux étudiants. Vous ne pouvez donc pas nier la précarité étudiante. Le coût des études et le coût de la vie en générale augmentent. Un étudiant sur huit émerge au CPAS; c'est sept fois plus qu'il y a quinze ans. Parmi les jeunes inscrits au CPAS, la proportion d'étudiants est passée de 38 % à 51 % en quinze ans. La précarité étudiante explose!

Dans votre intervention, vous avez eu l'honnêteté de réitérer vos propos. Le fait de nier la précarité étudiante est une insulte aux étudiants et à tout le travail accompli par la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un sujet qui nous tient à cœur et pour lequel il nous tarde d'adopter des mesures. Nous avons procédé à des auditions des mois durant et nous avons travaillé sur la résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants. Notre ambition est d'agir sur tous les types de précarité

avec les parlementaires et les ministres compétents. Il reste du travail à faire à tous les niveaux, mais vous avez une responsabilité toute particulière. Beaucoup de choses ont été faites et il faut poursuivre cette entreprise. Vous pouvez, en tant que ministre de l'Enseignement supérieur, coordonner la mise en œuvre de solutions pour sortir les étudiants de la précarité.

***1.15 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Maîtrise de la langue française dans les filières pédagogiques de l'enseignement supérieur»***

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, les étudiants et étudiantes en première année de formation d'enseignant et d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur peuvent passer une épreuve de maîtrise de la langue française, compétence indispensable dans leur future profession. Cette épreuve facultative doit leur permettre d'évaluer leur niveau de français. En cas de réussite, ils sont dispensés de suivre le cours de français et de présenter l'examen de fin d'année. Les résultats de cette première édition indiquent que le taux de réussite de cette épreuve est assez bas. En effet, 655 étudiants sur 3 102 ayant présenté l'épreuve l'ont réussie.

Madame la Ministre, quelle est votre analyse de cette première édition? L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a-t-elle eu l'occasion d'analyser ces résultats? Cette épreuve est-elle bien adaptée? Quel soutien sera apporté aux étudiants et étudiantes n'ayant pas réussi l'épreuve? Quelles formes peut prendre ce soutien?

**Mme Françoise Bertieaux,** ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, seulement 655 étudiants, 21 % des inscrits, ont réussi les épreuves préliminaires à la maîtrise de la langue française. Vous en conviendrez, c'est un taux très faible. Les étudiants ayant réussi seront dispensés des cours de maîtrise de la langue française valant cinq crédits du programme de première année de bachelier. Je les félicite d'avoir déjà validé cinq crédits en décembre. Je rappelle que le niveau C1 du Cadre européen de référence (CECR) est requis pour réussir ces examens, ce barème n'étant pas le plus élevé. Par conséquent, ce niveau nous semble adéquat pour les futurs enseignants de français, pour les instituteurs et pour les professeurs de français du secondaire inférieur. Cette exigence n'est pas excessive, car ils doivent avoir une maîtrise suffisante du principal outil pédagogique, notamment dans leurs échanges avec les élèves et les parents.

Les étudiants ayant échoué seront encadrés par les cours inscrits à leur programme du prochain semestre. Toutefois, notons qu'un autre module de formation, de dix crédits, axé sur la communication verbale, non verbale et en situation

professionnelle, est proposé et où les compétences linguistiques sont aussi sollicitées et renforcées de manière plus active. Il s'agit d'une démarche essentielle pour qu'ils puissent dispenser un enseignement audible et de qualité.

Quant au faible taux de réussite, je déplore le manque de maîtrise de la langue française au sortir de l'enseignement secondaire. Malheureusement, cette situation ne me surprend pas réellement au regard des résultats de ces dernières années en Fédération Wallonie-Bruxelles des tests du Programme international pour le suivi des acquis (PISA). Ceci ne fait que renforcer ma conviction selon laquelle nous ne pouvons transiger sur la maîtrise de la langue française par les enseignants, sans quoi ils n'auront pas eux-mêmes les acquis pour améliorer les compétences linguistiques de leurs élèves. C'est un effet de boule de neige. Enfin, je vous rassure, le jury a préparé, avec toute la rigueur nécessaire, ces épreuves. Le jury analysera ses résultats afin de préparer les examens de l'an prochain en gardant comme règle que tous les futurs enseignants aient le niveau C1.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Merci, Madame la Ministre, d'avoir dressé l'état des lieux de cette première épreuve. Je suis content que cet examen soit réévalué et retravaillé à la suite des résultats de cette année.

***1.16 Question de Mme Sophie Mengoni, intitulée «Appel à projets Financement de la recherche en hautes écoles (FRHE) 2023-2024»***

**Mme Sophie Mengoni (PS).** – Depuis 2019, les hautes écoles peuvent introduire des demandes de financement pour projets de recherche grâce à l'instrument de Financement de la recherche en hautes écoles (FRHE) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dotée de deux millions d'euros indexés annuellement, cette action s'adresse aux hautes écoles de notre Fédération et est ouverte à toutes les disciplines qui y sont enseignées. Ce financement encourage la recherche interdisciplinaire et interinstitutionnelle. Il vise à promouvoir le développement de thématiques de recherche dans les hautes écoles et à encourager de nouvelles vocations de recherche. L'appel à projets 2023-2024 s'est clôturé le 30 juin dernier; les projets sélectionnés devront débiter entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 octobre 2024 pour couvrir une période de deux ans maximum.

Madame la Ministre, quel est le bilan de cet appel à projets? Combien de dossiers ont-ils été introduits? Combien de projets ont-ils été retenus? Certaines thématiques ressortent-elles davantage de ces projets? Comptez-vous une ou plusieurs collaborations interinstitutionnelles dans les projets déposés? Comptez-vous de nouvelles équipes sans expérience préalable avérée de recherche? Qu'en est-il de la répartition du budget entre les différents projets sélectionnés?

**Mme Françoise Bertieaux,** ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée,

l'édition 2023-2024 de l'appel à projets FRHE, lancé en mars dernier par l'administration, a permis l'introduction de 30 dossiers par les hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les projets FRHE 2023-2024 couvrent des domaines de recherche variés au sein des hautes écoles. L'appel à projets est ouvert à toute haute école de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'elle soit seule ou qu'elle participe en collaboration avec d'autres hautes écoles, sociétés privées, laboratoires adossés aux hautes écoles ou encore avec des universités.

Les porteurs de projets ne sont pas tenus par le règlement de l'appel à projets de préciser dans quelle mesure l'équipe envisagée est, ou non, expérimentée en recherche. Afin de cibler un nombre limité de projets innovants, chaque projet est limité à un budget de 200 000 euros, ou de 325 000 euros en cas de collaboration entre plusieurs hautes écoles. Il se réalisera sur une durée maximale de deux ans. Les projets qui seront sélectionnés ne pourront être financés que dans la limite du budget disponible dédié au FRHE: un montant de 2 340 000 euros maximum inscrit dans le budget initial de 2024.

Actuellement, je n'ai pas encore reçu le rapport final comprenant la sélection et le classement des projets finançables. Il me parviendra pour la fin du mois de janvier.

**Mme Sophie Mengoni (PS).** – Madame la Ministre, je reviendrai sur le sujet au début de 2024 pour obtenir plus de détails sur ces projets.

***1.17 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Évaluation du nouveau décret “Paysage” et rôle des jurys»***

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés).** – Nous voilà désormais presque à la fin du mois de décembre et l'année académique est bien entamée. Maintenant que la première année académique liée à la nouvelle version du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») est derrière nous, il est nécessaire de faire un bilan de la situation pour évaluer dans quelles mesures les étudiants pourraient être perturbés dans leur parcours académique, en particulier en première année de bachelier. L'obligation de réussir 60 crédits en deux ans a modifié la perception des parcours et renforcé cette vision par «blocs» et non plus par année académique. Cela a bien entendu influencé les étudiants dans la poursuite des études.

Je reviens sur un point central. Au terme de cette première année, pour la première fois, les jurys vont user – ou ont usé – de leur pouvoir dans la construction des programmes annuels des étudiants ayant acquis entre 30 et 60 crédits, en leur permettant – suivant des critères non définis – d'anticiper des crédits. J'ai soulevé cette problématique à plusieurs reprises concernant les étudiants en droit de l'Université de Liège (ULiège). Désormais, l'Université libre de Bruxelles (ULB) semble connaître des cas similaires.

Au même moment, les enseignants du supérieur observent des lacunes chez les étudiants en début de cycle et les résultats de l'enquête du Programme international pour le suivi des acquis (PISA) ne sont pas favorables en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur l'application de la nouvelle mouture du décret «Paysage», vu que l'année académique est déjà bien avancée et qu'il est désormais possible de faire un bilan général de l'année 2022-2023? Combien d'étudiants n'ont-ils réussi aucun crédit à l'issue de cette première année? Parmi ceux-ci, combien se sont-ils réorientés ou ont tout simplement quitté l'enseignement supérieur?

En outre, avez-vous assuré une concertation avec l'ULiège et plus particulièrement sa Faculté de droit? Avez-vous également eu connaissance de cas similaires à l'ULB? Avez-vous pris contact avec les établissements pour rappeler leurs devoirs en la matière – notamment le devoir d'information avant les examens? Quelle est votre analyse de la situation? Comment les jurys ont-ils finalement motivé leur décision?

Pensez-vous que le gouvernement doive aider ou encadrer les jurys à l'aide de balises favorisant la prévisibilité et le juste traitement des étudiants, par le biais d'un arrêté ou d'une circulaire? Pouvez-vous préciser le cadre décretaal et notamment l'application de l'article 100 du décret «Paysage»? Que pouvez-vous dire aux étudiants pour les rassurer face à l'imprévisibilité du rôle des jurys?

Enfin, disposez-vous des chiffres relatifs aux étudiants ayant obtenu moins de 30 crédits et devant dès lors compléter leur programme d'activités d'aide à la réussite?

**Mme Françoise Bertieaux**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, vous me demandez des données chiffrées, notamment le nombre d'étudiants ayant obtenu moins de 30 crédits. Or, j'ai déjà eu l'occasion de vous dire, lors de la réunion du 7 novembre dernier de notre commission, que j'avais envoyé un courrier à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) pour lui demander des statistiques afin d'avoir une visibilité sur le parcours des étudiants et, en particulier, ceux de première génération. L'ARES sera ainsi chargée d'un travail très intéressant, surtout dans la durée, pour pouvoir mener des comparaisons.

Pour répondre à vos questions liées à l'ULiège et à l'ULB, je vous renvoie aux réponses que j'ai données à vous et à M. Demeuse lors de la réunion du 17 octobre de notre commission. Que ce soit pour l'ULiège ou pour l'ULB, je rappelle que la réforme du décret «Paysage» n'a pas consacré un quelconque retour en force des jurys. Ceux-ci ont toujours été souverains. Il ne me revient pas d'intervenir dans

les décisions académiques qu'ils prennent et qu'ils doivent, par ailleurs, motiver. Toutefois, en raison des signaux d'alerte que plusieurs membres de ce Parlement et moi-même avons récemment reçus, j'ai attiré l'attention des autorités académiques de l'ULiège sur la nécessité d'informer les étudiants des modalités de fonctionnement de leur faculté. En effet, il est indispensable de connaître les règles pour pouvoir les comprendre.

Enfin, lors de la réunion du 17 octobre de notre commission, je vous ai déjà indiqué les raisons pour lesquelles une évaluation d'ici à la fin de l'année me semblait, en tout état de cause, prématurée. En outre, je rappelle que, comme le prévoit l'article 29 du décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et d'autres législations en matière d'enseignement supérieur, une évaluation du nouveau dispositif sera effectuée par l'ARES au cours de l'année académique 2026-2027, notamment en ce qui concerne le parcours des étudiants.

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés).** – Madame la Ministre, vous n'avez pas précisé quand l'ARES répondrait à votre courrier concernant l'étude. Ces données seront utiles pour analyser la situation et développer une forme de prévisibilité. Pour l'année 2022-2023, les données manquent encore. Je reviendrai en 2024 avec des questions sur le sujet pour obtenir les précisions sollicitées.

**1.18 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Nombre croissant d'étudiants sages-femmes – un risque pour la qualité des formations»**

**1.19 Question de M. John Beugnies, intitulée «Afflux d'étudiantes dans les études de sage-femme»**

**1.20 Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Évaluation de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) du cursus sage-femme en Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés).** – Le 8 décembre 2023, l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a rendu son rapport sur le cursus de bachelier donnant accès au métier de sage-femme. Ce rapport est issu de l'évaluation des formations au sein de cinq hautes écoles entre 2022 et 2023. Les constats qu'il contient sont alarmants: les étudiants y sont trop nombreux, l'offre de stages est insuffisante et la pratique enseignée est trop centrée sur le milieu hospitalier. Cette dernière évaluation met en lumière le profond malaise qui mine les établissements et les étudiants. Le cursus doit donc urgemment être réexaminé en profondeur.

La qualité du bachelier est aussi menacée par le nombre important d'étudiants non résidents dans ces formations, particulièrement les étudiants français. Si ces

derniers sont les bienvenus, ils exercent une pression sur notre enseignement qui engendre un coût important. Ainsi, un plafonnement du nombre d'étudiants non résidents a été instauré en médecine et dentisterie, en sciences vétérinaires, en kinésithérapie, en logopédie et en audiologie. Cela s'imposerait-il également pour d'autres filières, comme les études de sage-femme? C'est dans cette direction que le gouvernement s'est engagé dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC): «Le Gouvernement examinera les dispositifs du décret «non résidents» et les renforcera, tant pour les universités que pour les hautes écoles, afin de réorienter les moyens financiers vers d'autres priorités de l'enseignement supérieur.» Vous avez d'ailleurs annoncé des avancées à cet égard, Madame la Ministre.

Avez-vous pris connaissance du rapport alarmant de l'AEQES sur les bacheliers de sage-femme? Dans la foulée, avez-vous assuré une concertation avec l'AEQES? Pouvez-vous détailler les tendances qui ressortent du rapport? Avez-vous également assuré une concertation avec les hautes écoles visées par l'étude? Qu'avez-vous entrepris dans ce dossier depuis votre entrée en fonction? Des filtres sont-ils prévus et envisagés pour les sages-femmes? Une révision du décret «Non-résidents» est-elle attendue? Quelles solutions le gouvernement envisage-t-il pour respecter ses engagements avant la fin de la législature? Il est temps d'agir si nous souhaitons instaurer des mesures effectives pour l'année académique 2024-2025.

La présence massive d'étudiants français exerce une pression importante sur les études et les stages, ce qui nous coûte plus de 250 millions d'euros par an, alors que nous connaissons déjà une diminution continue du financement par étudiant. Avez-vous prévu de nouvelles discussions à ce sujet avec les autorités françaises? Qu'en est-il de l'établissement d'un fonds européen de compensation, en particulier à l'approche de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne? Le rapport de l'AEQES constitue une fenêtre d'ouverture dans ce dossier; allez-vous profiter de cette occasion pour réagir?

**M. John Beugnies (PTB).** – Madame la Ministre, les responsables de l'organisation des bacheliers de sage-femme en Fédération Wallonie-Bruxelles tirent la sonnette d'alarme en raison de l'accroissement important du nombre d'étudiantes dans cette filière, qui a augmenté de 15 % en sept ans. Cette hausse s'explique notamment par l'affluence d'étudiantes françaises, qui représentent aujourd'hui presque 50 % des inscriptions. Cela provoque évidemment des problèmes, notamment un manque de ressources matérielles et humaines pour encadrer convenablement les étudiantes, ainsi que d'importantes difficultés lorsqu'il s'agit de trouver des stages, nécessaires à l'obtention du diplôme.

Les étudiantes et les équipes pédagogiques souffrent de cette situation. Les responsables demandent donc que des décisions politiques soient prises rapidement. Avez-vous pris contact avec votre homologue française afin de lui exposer la situation? Une contribution du gouvernement français pourrait-elle être envisagée afin de financer l'organisation des études dans de bonnes conditions? Il semblerait



que vous vous orientiez plutôt vers l'option d'un contingentement des étudiantes non résidentes; pourquoi avez-vous fait ce choix? Si cette option est bien retenue, selon quels critères les étudiantes non résidentes admises seront-elles sélectionnées?

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo).** – Récemment, l'AEQES a procédé à l'évaluation des bacheliers de sage-femme organisés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les résultats de cette évaluation ont été présentés à votre cabinet ce 8 décembre: trois problématiques transversales y sont identifiées, ainsi que dix messages clés, deux de ces derniers étant spécifiquement adressés au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit, d'une part, d'analyser et d'acter les conséquences de l'accroissement du nombre d'étudiants en vue d'envisager une régulation de l'accès aux études afin de garantir la qualité de la formation. D'autre part, il s'agit d'analyser l'impact de la densité des études et de déterminer les apprentissages à développer dans les domaines de la pratique clinique extrahospitalière et de la recherche, et ce, en tenant compte de la durée des études. En somme, il s'agit d'adapter les programmes afin de répondre à l'évolution de la profession. Lors des échanges qui ont suivi la présentation de l'évaluation, plusieurs points ont fait l'objet de discussions, en particulier le nombre d'inscriptions. En effet, cela pose problème aux établissements en termes de prévisibilité, de planification, d'encadrement et de ressources.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de l'évaluation de l'AEQES? Êtes-vous sensible aux messages qui vous sont spécifiquement adressés? Comment entendez-vous y répondre? Quelles actions entreprenez-vous pour lutter contre la volatilité du nombre d'inscriptions?

Deux autres aspects du rapport d'évaluation sont également importants à souligner. Tout d'abord, lors de mes visites de terrain relatives aux violences gynécologiques et obstétricales (VGO), qui font l'objet d'importants travaux au Sénat, j'ai constaté que les professionnels demandent systématiquement que le métier de sage-femme soit lié à un diplôme de master. Une telle option est-elle envisagée? Quels éventuels freins s'y opposeraient?

L'évaluation de l'AEQES met aussi en avant les stages et leur déroulement, qui sont d'ailleurs un point important des travaux du Sénat. De nombreuses recommandations du rapport d'information de ces travaux, qui est en cours de finalisation, mentionnent spécifiquement cet aspect. Plus particulièrement, les offres de stage devraient être drastiquement élargies à l'avenir, notamment dans les milieux extrahospitaliers, ce qui correspondrait mieux aux besoins de la société et améliorerait la qualité des études au regard du nombre croissant d'étudiants dans cette filière. Cela permettrait également aux stagiaires en milieu hospitalier d'effectuer le nombre d'actes requis durant leurs stages. De plus, l'encadrement serait amélioré pour prévenir les éventuelles maltraitances à l'encontre des stagiaires et de nouvelles voies de recours seraient disponibles lorsque ces derniers

seraient témoins de VGO. C'est ce que recommande le futur rapport d'information du Sénat; ce sont aussi les conclusions du projet de la Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (Hénallux) sur la bienveillance obstétricale.

Dès lors, que faites-vous pour résoudre le problème des offres de stage? Encouragez-vous, par exemple, des discussions au niveau européen pour réformer l'exigence du nombre d'actes effectués, qui cadenasse la situation chez nous? Comment élargir le cadre législatif actuel pour étendre les lieux de stages autorisés et les pratiques possibles? Quels échanges avez-vous à cet égard avec les hautes écoles et avec vos collègues des autres niveaux de pouvoir, notamment ceux responsables des établissements hospitaliers et des centres de planning familial, afin de diversifier les offres de stages?

**Mme Françoise Bertieaux**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai évidemment pris connaissance du rapport d'évaluation de l'AEQES relatif au bachelier de sage-femme. Nous étions particulièrement attentifs à la sortie de ce rapport et j'ai été sensible aux messages qu'il véhicule, en particulier la détresse ressentie par les hautes écoles qui organisent ces cursus. Dans ce cadre, l'objectif est bel et bien de répondre à l'une des recommandations principales de ce rapport en proposant un contingentement des non-résidents afin d'alléger la pression qui pèse sur ce cursus. Un projet de texte a d'ailleurs fait l'objet d'une première lecture lors de la réunion gouvernementale du 30 novembre dernier; j'espère présenter au Parlement la version finale de ce texte dès le printemps prochain.

Dans l'objectif de favoriser le bon déroulement des stages au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le décret du 19 juillet 2021 portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur, d'enseignement de promotion sociale, de recherche scientifique et d'hôpitaux universitaires a déjà modifié l'article 20 du décret du 18 juillet 2008 fixant les conditions d'obtention des diplômes de bachelier sage-femme et de bachelier en soins infirmiers, renforçant la mobilité étudiante et portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur, l'article en question énumérant les éléments minimaux que la convention-cadre de stage doit contenir.

Il est également important de rappeler le rôle des lieux de stage et leur responsabilité dans l'établissement de conditions de stage favorables. Dans ce cadre, je souhaite souligner le fait qu'une grande partie des recommandations du rapport de l'AEQES sont notamment adressées aux établissements et à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Dès lors, je m'assurerai qu'ils en disposent afin qu'ils puissent réfléchir à la façon d'implémenter ces recommandations. Cela concerne notamment les lieux de stage, y compris les milieux extra-hospitaliers.

Pour le reste, la présidence belge du Conseil de l'Union européenne en 2024 sera effectivement l'occasion d'aborder, entre autres choses, l'idée d'un fonds de compensation européen. Toutefois, il est évident que certains autres États membres l'envisagent avec très peu d'enthousiasme.

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés).** – Madame la Ministre, la nouvelle du jour, c'est que vous allez déposer un texte concernant la limitation du nombre d'étudiants non résidents pour le bachelier de sage-femme. Il serait d'ailleurs opportun de généraliser cette approche à d'autres sujets, comme les allocations d'études. Je note également que vous chercherez à avancer l'idée d'un fonds de compensation européen, mais que ce sera difficile. Vos annonces concernant les critères relatifs aux stages sont aussi intéressantes. Nous verrons ce qui ressortira des concertations avec les opérateurs.

**M. John Beugnies (PTB).** – Madame la Ministre, pour mon groupe, imposer des barrières aux étudiants n'est pas la solution. Cela reviendrait à leur faire porter une responsabilité qui n'est pas la leur. C'est la raison pour laquelle j'évoquais l'idée d'un dialogue avec votre homologue français: si les jeunes Français viennent étudier en Belgique, c'est parce qu'ils ne sont pas en mesure de poursuivre les mêmes études dans leur pays. Si le gouvernement français ne peut répondre aux demandes de ses étudiants, c'est à lui d'en porter la responsabilité, pas aux étudiants. Par ailleurs, nous pourrions aussi profiter de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne pour aborder ce sujet avec nos voisins français, mais aussi avec d'autres pays européens, pour explorer les collaborations possibles.

**Mme Hélène Ryckmans (Ecolo).** – Nous ne pouvons ignorer la détresse des établissements d'enseignement et des étudiants, qui peinent à trouver un lieu de stage alors que la pratique est une exigence du cursus. Il faut trouver des solutions pour accroître les moyens des établissements de formation, améliorer les conditions de travail des enseignants et accompagner les maîtres de stage dans la recherche de lieux de stage, l'objectif étant évidemment que les étudiants soient formés au mieux pour entrer dans la vie active. Je suivrai attentivement l'évolution des futures mesures de contingentement et, surtout, la façon dont un fonds de compensation pourrait être mobilisé pour agir avec pertinence.

**M. le président.** – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

*– L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h40 et reprise à 14h00.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

### ***1.21 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Enseignement supérieur en alternance»***

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés).** – Sujet peu abordé dans notre commission, l’enseignement en alternance permet à l’étudiant d’acquérir les compétences théoriques nécessaires à l’obtention d’un grade tout en étant plongé dans la réalité du monde des entreprises. Cette formule particulière d’enseignement supérieur est définie à l’article 15 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l’enseignement supérieur et l’organisation académique des études (décret «Paysage»), ainsi que dans le décret du 30 juin 2016 organisant l’enseignement supérieur en alternance.

Ce type d’enseignement offre à l’étudiant une double opportunité: premièrement, celle de découvrir le monde de l’entreprise et d’y acquérir des compétences sociales, techniques et professionnelles attendues sur le marché de l’emploi; deuxièmement, celle d’acquérir un diplôme de l’enseignement supérieur via une méthodologie axée sur la pratique, tout en percevant une indemnité. Les modalités pratiques sont définies par une convention passée entre l’établissement d’enseignement supérieur, l’entreprise et l’étudiant. L’alternance est d’ailleurs organisable dans huit domaines d’études organisés par le décret «Paysage».

Soulignons que les cursus organisés en alternance donnent accès à des diplômes de même niveau et de valeur égale à ceux délivrés dans le cadre de cursus organisés en plein exercice dans l’enseignement supérieur. Si l’alternance est privilégiée dans certains masters organisés en hautes écoles ou dans les universités, la formule se développe également pour certains bacheliers. Dans les faits, l’alternance semble avoir du succès dans certaines filières, lorsque le cursus s’adapte aux besoins du terrain et des secteurs.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur l’alternance dans l’enseignement supérieur? Quels sont les chiffres pour l’année académique 2022-2023 et 2023-2024? Y a-t-il eu une hausse des inscriptions ces dernières années? Les formations se sont-elles multipliées, notamment dans la continuité du décret de 2016? Combien de formations, masters et bacheliers sont-ils organisés dans notre Fédération?

Quelles concertations ont-elles été menées avec l’Académie de recherche et d’enseignement supérieur (ARES)? Quels sont les derniers travaux de l’Académie à ce sujet? Cette forme d’apprentissage devrait-elle être privilégiée dans certains domaines? Si oui, lesquels? En outre, avez-vous prévu de travailler au développement des filières en alternance permettant aux étudiants de se former au monde professionnel dès les études? Alors que ces formations sont en phase avec la volonté d’assurer des formations continues tout au long de la vie, ne faudrait-il pas davantage privilégier ces filières formatrices et émancipatrices pour les étu-

dians? Enfin, qu'en est-il du coût de ces formations, notamment pour notre Fédération et les entreprises, alors que les stages dans l'enseignement supérieur ne sont, eux, pas rémunérés? Une réflexion est-elle menée sur ce point?

**Mme Françoise Bertieaux**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, l'enseignement supérieur en alternance est heureusement abordé ici moins rarement que vous le suggérez. Vous trouverez des réponses à plusieurs de vos questions en consultant les réponses à la question écrite du 7 juin 2023 de M. Crucke et à la question orale de M. Di Mattia du 19 septembre dernier. Les informations concernant l'offre de formation en alternance et ses développements récents y sont mentionnées, ainsi que les chiffres des inscriptions dont je dispose.

À cela, j'ajoute trois informations plus récentes. Premièrement, le comité de pilotage a repris ses travaux, notamment pour entamer le processus conduisant à l'évaluation des trois derniers cursus qui ont reçu l'habilitation, conformément au décret du 30 juin 2016. Deuxièmement, l'ARES achève la mise à jour de son vade-mecum sur l'alternance dans l'enseignement supérieur, qui rassemble l'ensemble des informations utiles sur les offres de formation en alternance dans l'enseignement supérieur, les implications pour les trois partenaires que sont les établissements, les entreprises et les étudiants, et le cadre légal et administratif s'appliquant à ce partenariat. Troisièmement, ce 14 décembre, le gouvernement a décidé, à ma demande, d'octroyer une subvention de 430 000 euros à la création et au lancement du bureau de l'alternance, de 2023 à 2025, dans le cadre du portefeuille FormAlter et FSE (Fonds social européen). Le choix de mobiliser un tel budget, dans le cadre de ce cofinancement, confirme ma volonté de soutenir le développement de cette forme d'enseignement supérieur.

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés)**. – Madame la Ministre, je consulterai les chiffres dans les réponses aux questions que vous renseignez. Le secteur souhaite faire de l'alternance une priorité pour la prochaine législature. Nous devons donc nous préparer dès maintenant pour avancer dans cette voie.

### ***1.22 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Usage des langues étrangères dans l'enseignement supérieur»***

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés)**. – Le ministre flamand de l'Enseignement avait refusé les habilitations de trois grandes universités pour l'organisation d'un master d'ingénieur civil uniquement anglais. En Flandre, les universités et les établissements ont la possibilité d'offrir des formations en langues étrangères, à condition de proposer une formation équivalente en néerlandais. En l'absence d'une telle formule, les établissements peuvent demander une dérogation. Plusieurs établissements d'enseignement supérieur flamands ont d'ailleurs demandé de pouvoir organiser certains bacheliers et masters uniquement en anglais.

Cela permet de faire le point sur l'usage de l'anglais et des langues étrangères dans l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La langue de l'enseignement est donc le français avec également un certain nombre de dérogations accordées par le gouvernement. L'usage des langues étrangères ne concerne pas que l'anglais; il y a aussi des cours donnés en néerlandais et en allemand à l'Université de Liège (ULiège). Pour les cours spécifiques, les établissements ont toutefois la possibilité de choisir une autre langue, conformément à la liberté académique. Enfin, à la suite du Brexit, le fait d'assurer des formations en anglais pourrait nous permettre d'attirer des étudiants qui auraient des difficultés à se rendre au Royaume-Uni.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de la position du ministre flamand de l'Enseignement? Quelle est la vôtre sur ce point? Pouvez-vous faire un rappel des règles d'emploi des langues étrangères dans les cursus de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quel est le régime dérogatoire en vigueur? Quel suivi avez-vous assuré dans ce dossier depuis votre entrée en fonction? Pouvez-vous dresser un état des lieux des habilitations existantes concernant les formations en anglais ou dans une langue étrangère dans notre Fédération? Ces dernières années, observe-t-on une augmentation des demandes et des octrois de cursus dispensés majoritairement ou exclusivement dans une langue étrangère? Si oui, dans quelle proportion? Ces dérogations visent-elles essentiellement l'anglais, ou également le néerlandais et l'allemand? Quels cycles sont les plus concernés? Des coopérations existent-elles avec des établissements du Nord du pays ou de l'étranger, afin d'assurer des formations multilingues? Enfin, depuis le Brexit, avez-vous constaté une multiplication des formations en anglais afin d'attirer des étudiants, notamment étrangers?

**Mme Françoise Bertieaux**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'ai bien pris connaissance de la position du ministre flamand. Vous comprendrez qu'il ne m'appartient pas de la commenter officiellement lors d'une commission parlementaire.

S'agissant de questions identiques, permettez-moi de vous renvoyer aux réponses apportées à Mme Mathieux lors de la réunion du 17 octobre 2023 de notre commission et aux réponses apportées à vos propres questions lors de la réunion du 28 mars 2023.

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés)**. – Madame la Ministre, vous faites référence à une question du 28 mars 2023. Or, nous sommes le 19 décembre 2023. Il s'est passé du temps depuis et la situation a évolué. Je trouve votre réponse sibylline et peu *fair-play*.

***1.23 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Suivi de la Conférence interministérielle Politique scientifique (CIMPS) et présidence du Conseil de l'Union européenne»***

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés).** – Composée des membres des gouvernements fédéral, communautaires et régionaux compétents pour la politique scientifique, la Conférence interministérielle de la politique scientifique (CIMPS) constitue l'instrument de concertation entre l'autorité fédérale, les Communautés et les Régions. Elle est le lieu où s'élaborent les accords de coopération, y compris dans des matières internationales dans le cadre desquelles diverses procédures de collaboration et d'échanges d'informations entre les différents niveaux de pouvoir sont mises en œuvre. De nombreux accords de ce type ont été conclus ces dernières années entre les différentes autorités responsables de la politique scientifique.

En 2023, pour la première fois depuis des années, une CIMPS a été organisée sous la présidence de Mme Glatigny. Différents thèmes stratégiques d'intérêt commun y ont été abordés pour assurer le développement scientifique de notre pays, notamment dans la perspective de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne durant le premier semestre de 2024.

Madame la Ministre, les déclarations de Mme Glatigny étaient pleines d'espoir en la matière. Quel suivi avez-vous assuré sur ce point? D'autres CIMPS ont-elles eu lieu depuis votre entrée en fonction? Pouvez-vous rappeler les convergences qui sont apparues lors des précédentes réunions? Quels défis stratégiques ont-ils été posés? Quelles avancées concrètes ont-elles été obtenues pour la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Avez-vous prévu de vous réunir à nouveau avec vos homologues des différents gouvernements dans l'intérêt de la Belgique et de son développement, y compris dans la perspective de la présidence du Conseil de l'Union européenne en 2024? Un agenda et des groupes de travail sont-ils prévus? Quelles sont les prochaines échéances?

**Mme Françoise Bertieaux**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Le 11 décembre 2023, lors de la dernière CIMPS, plusieurs thématiques concernant la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été abordées.

Tout d'abord, vis-à-vis de la sécurité des connaissances, les différents ministres se sont accordés sur la nécessité d'établir une procédure de guidance proactive à l'échelle nationale. Ensuite, pour la reconnaissance des données sensibles pour la recherche, la Commission Coopération internationale (CIS) et la Commission Coopération fédérale (CFS) ont été mandatées pour formuler les conditions de l'instauration d'un cadre favorable à l'usage scientifique des données sur la santé. Ces commissions doivent aussi identifier le groupe de concertation existant dans le

domaine de l'administration, de la santé et du bien-être avec lesquels il sera pertinent de partager les résultats de leur travail.

Les ministres concernés ont proposé une analyse, notamment budgétaire, d'une éventuelle adaptation législative et réglementaire pour permettre aux institutions scientifiques des Communautés flamande et française d'utiliser les bourses de recherche Franklin Dehousse. Quant aux dons, ceux versés aux institutions reconnues offrent une réduction d'impôts. L'administration fiscale a été chargée d'effectuer une analyse afin de calculer l'incidence budgétaire d'un tel ajustement. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, les chercheurs du Jardin botanique de Meise et le Musée royal de Mariemont sont concernés par cette mesure. Au sujet du projet de Télescope Einstein, toutes les parties belges considèrent qu'une position commune et concertée, tirant profit des synergies et des complémentarités entre partenaires, possède une valeur ajoutée à la préparation de l'offre du pays et à sa crédibilité à l'échelle de l'Euregio Meuse-Rhin et, plus largement, de l'Europe. Aucune autre date n'a encore été fixée.

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos compléments d'explications. Le 22 novembre 2023, le gouvernement wallon a débloqué 7 millions d'euros pour le développement du projet de Télescope Einstein. Il s'agit effectivement d'une bonne nouvelle pour l'aboutissement de ce projet.

***1.24 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Réforme de la gouvernance au sein de la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa)»***

***1.25 Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Nouveau plan de gouvernance de la HELHa»***

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés).** – La réforme de la gouvernance de la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) inquiète de nombreux enseignants et étudiants. Certains enseignants et membres du personnel ont d'ailleurs protesté contre le plan de nouvelle gouvernance mené par la direction de l'établissement. Il semblerait que la direction souhaite réformer le fonctionnement des sections et départements existants. Concrètement, le plan vise surtout à réformer les directions des différentes sections. Un vote pour valider les grands axes de cette réforme est prévu cette semaine. De leur côté, les étudiants sont inquiets de ce changement à seulement quelques semaines des examens, d'autant que plusieurs enseignants sont en grève.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de cette réforme de la gouvernance à la HELHa? Certes, la liberté académique est de mise. Toutefois, avez-



vous eu une concertation avec la direction de l'établissement? Qu'en est-il ressorti? Quel est l'état des lieux de la situation?

L'établissement envisage-t-il cette réforme avec l'objectif de s'aligner sur le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») en créant quatre grands départements? Pouvez-vous rappeler la disposition décrétole en question? D'autres établissements sont-ils dans la même situation? Quelles sont les recommandations de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) relatives à la gouvernance en haute école? Enfin, pouvez-vous rassurer les étudiants, alors que les examens commencent dans deux semaines et que de nombreux enseignants étaient en grève au moment du dépôt de la présente question?

**Mme Jacqueline Galant (MR).** – La proposition de nouvelle gouvernance au sein de la HELHa, située à Mons, fait grincer des dents dans le secteur. L'établissement souhaite diminuer le nombre de directions au sein de la haute école afin de garantir des services efficaces, tout en maintenant la qualité de l'enseignement. À la veille des examens, les syndicats ont mené des actions pour protester contre la réforme. Un vote concernant la proposition de la direction devrait se dérouler cette semaine.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de cette situation? Qu'en pensez-vous? Que préconisez-vous à l'approche des examens des étudiants?

**Mme Françoise Bertieaux,** ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, Monsieur le Député, la HELHa a entrepris de faire évoluer l'organisation qui résulte de la fusion de 2009. C'est un changement complexe, aussi bien en ce qui concerne ses conséquences organisationnelles, financières et géographiques que les réalités humaines, collectives et individuelles impliquées.

Il est d'autant plus important de maintenir avec rigueur le respect des conditions nécessaires à ce processus. Celui-ci est mené par l'établissement en toute autonomie et dans le respect du cadre légal, en particulier du décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en hautes écoles.

Le commissaire du gouvernement auprès de la HELHa est très attentif au processus en cours. Qu'un tel processus soit marqué par des tensions et des difficultés ne doit pas nous étonner. Les enjeux sont importants. C'est pour cette raison que des procédures et des instances sont prévues afin de préserver la possibilité d'un débat entre tous les intervenants concernés. Il est plus surprenant de découvrir dans la presse des déclarations ou des présentations qui semblent éloignées de la réalité. Nous connaissons toutefois ce genre de situation au sein de notre assemblée.

Il ne serait en revanche pas acceptable, alors que ce processus est en cours, que des pressions soient exercées sur les étudiants ou leurs représentants, ou que la qualité de l'enseignement et la sérénité de la session d'examens qui approche soient menacées. Il en va des missions et des obligations de l'enseignement supérieur, des établissements et des membres du personnel. Sur ce point, il n'y a pas à transiger.

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés).** – J'attends d'observer la manière dont ce dossier va évoluer.

**Mme Jacqueline Galant (MR).** – Il s'agit d'un changement complexe. J'attends donc, moi aussi, de voir l'évolution de la situation.

***1.26 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Constat d'échecs et d'abandons pour les bacheliers en informatique»***

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés).** – Le 11 décembre, l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a publié une analyse sur les bacheliers en informatique dans les hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'une formation qui compte de plus en plus d'étudiants, surtout en première année. Cependant, d'après l'étude, le taux d'abandon y très élevé. Ces abandons interviennent à deux moments clés du parcours: en début de première année et aux portes du diplôme. L'étude manque toutefois de statistiques sur ce point.

Dans les faits, la croissance du nombre d'étudiants est considérable dans certaines hautes écoles, où l'on observe une hausse de 10 % par an, alors que le nombre d'étudiants diminue de moitié en deuxième année. Certains établissements tentent d'y remédier en organisant des évaluations facultatives à la Toussaint et à Pâques, en plus des sessions de janvier et juin. Néanmoins, la motivation ne semble pas être au rendez-vous, car peu d'étudiants s'y inscrivent.

À la fin des études, le taux de diplomation, très faible, est en stagnation, voire en baisse. Alors que les étudiants de troisième année qui font leur stage semblent tous réussir et que leur taux d'emploi serait de 100 %, l'étude montre que le problème se situe véritablement en première année. L'AEQES recommande de miser davantage sur l'hybridation pour pallier l'absence de locaux et améliorer les parcours d'orientation. Enfin, l'Agence se dit confiante quant à la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence, qui ne produira toutefois pas d'effet avant 2030.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de l'analyse de l'AEQES sur l'organisation des bacheliers en informatique? Dans l'affirmative, quelle analyse en faites-vous? Avez-vous assuré une concertation avec l'AEQES sur ce point, ainsi qu'avec les hautes écoles qui dispensent ce type de formation? Le cas échéant, qu'en est-il ressorti? Pouvez-vous dresser un état des lieux de la situation dans les établissements qui dispensent cette formation? Disposez-vous de chiffres à ce

sujet? Votre analyse correspond-elle au rapport de l'AEQES? Qu'avez-vous entrepris pour lutter contre ce constat d'abandon et d'échec? Il semble que la massification des étudiants joue un rôle, mais le nœud du problème se situe dans la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, ainsi que la préparation des étudiants et leur motivation. Partagez-vous les constats de l'AEQES? Faut-il attendre les effets du Pacte ou travailler dès à présent avec la ministre Désir, compétente pour l'enseignement obligatoire? À cet égard, l'orientation des étudiants est aussi centrale et il est fondamental d'assurer une bonne intégration dans l'enseignement supérieur à l'aide de rythmes différents et de méthodes pédagogiques adaptées.

**Mme Françoise Bertieaux**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai bien pris connaissance du rapport de l'AEQES publié au début du mois de décembre. Les 47 recommandations des experts, ainsi qu'un relevé important de bonnes pratiques identifiées sont principalement destinés aux établissements d'enseignement supérieur. Elles serviront certainement d'inspiration à ceux-ci dans leur processus d'amélioration continue.

Le problème du taux d'abandon important en première année que vous pointez n'est pas spécifique au bachelier en informatique. Nous sommes conscients du problème et y sommes sensibles. La diminution des effectifs dès plus ou moins la moitié des études est une donnée assez constante en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'une problématique complexe qui affecte significativement les pays de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) depuis plus d'une décennie et qui fait l'objet d'études en sciences de l'éducation.

Chez nous, ce phénomène s'explique principalement par un choix politique historique, celui de permettre à un maximum de jeunes d'avoir accès à l'enseignement supérieur. Nous sommes les champions européens en la matière, avec un taux de 85 % des étudiants sortant du secondaire. À titre d'exemple, la France n'est qu'à 74 %. Le corollaire est que notre taux de diplomation de 41 % figure parmi les plus bas de l'Europe. Une autre explication importante est que les métiers de l'informatique étant fortement pourvoyeurs d'emploi, les cursus afférents à cette discipline bénéficient d'une attractivité importante auprès des jeunes. Néanmoins, cette dernière repose souvent sur une image erronée de ce que recouvrent ces métiers en termes de connaissance et de compétences professionnelles à acquérir.

Enfin, le taux d'abandon spécifique en fin de cursus du bachelier en informatique peut s'expliquer par le fait que la diplomation n'est pas une condition nécessaire à l'insertion professionnelle dans ce secteur. Néanmoins, nous pensons que les moyens importants déjà dégagés en aide à la réussite ou à l'orientation – avec

notamment, depuis cette année académique, l'outil ADA (accompagnement au développement de ton avenir) destiné à améliorer l'accompagnement des étudiants dans leur choix d'orientation – peuvent contribuer à limiter le taux d'abandon et d'échec en première année.

**M. Michel de Lamotte (Les Engagés).** – Madame la Ministre, à vous entendre, le travail pour assurer la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur reste à faire. On en a aussi parlé à propos du budget. Il s'agit donc d'un dossier important à traiter avec votre collègue, Mme Caroline Désir.

Outre cet aspect, les pouvoirs organisateurs ou les directions des établissements concernés doivent avoir l'intelligence suffisante pour se remettre en question et trouver les moyens d'améliorer le taux de réussite des étudiants de ce bachelier en informatique. Le métier d'informaticien attire de nombreux jeunes, mais il est aussi très exigeant et demande une formation rigoureuse. Il serait sans doute pertinent d'alléger la formation. D'ailleurs, certains trouveront un emploi dans le domaine sans aller nécessairement au bout de leur formation.

### ***1.27 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Blocus d'hiver»***

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Nous sommes à quelques jours du début du blocus d'hiver, période intense pour les étudiants, et qui est, avec l'arrivée des examens, une période chargée de stress. Le blocus est souvent synonyme d'isolement et d'impact sur la santé mentale des étudiants, ce qui soulève chez moi des questionnements. Je pense notamment à l'accès aux ressources nécessaires à la réalisation du blocus étudiant. Par-là, j'entends l'accès à des locaux d'études, aux matériels et supports de cours nécessaires ainsi qu'au matériel informatique, en ce compris la connexion à internet. À l'heure où la précarité étudiante est grandissante, tous les étudiants n'ont pas toujours accès à un lieu d'étude adéquat, suffisamment calme pour étudier et équipé des connexions nécessaires.

En outre, le blocus et les examens sont des périodes particulièrement difficiles qui ne permettent aux étudiants de prendre un réel repos ou de profiter en famille des fêtes de fin d'année. L'enchaînement des cours, du blocus et des examens, suivi de la reprise du second semestre rend la tâche difficile pour les étudiants et ne permet pas une réelle coupure. Nous devons donc traiter du rythme académique, ou plutôt de sa réforme.

Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt l'avancée des travaux de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) sur la question. Les universités ont annoncé leur décision d'aligner leurs congés l'année prochaine, et c'est une première étape, mais nous sommes encore loin de la réforme ambitieuse que nous visions. Nous restons convaincus qu'il est nécessaire de revoir les rythmes académiques, et par la même occasion, réviser les modes d'évaluation et la pédagogie de l'enseignement supérieur. Cette réforme doit être partagée par tous les acteurs de l'enseignement supérieur dans l'intérêt des étudiants.

Madame la Ministre, existe-t-il un site qui recense les lieux mis à la disposition des étudiants dans et hors des établissements sur les différents campus? Des mesures sont-elles prises pour les étudiants ne disposant pas du matériel informatique nécessaire? Où en sont les travaux du groupe de travail de l'ARES s'occupant de la réforme des rythmes académiques? Quel est l'impact de la décision des universités sur ces travaux?

**Mme Françoise Bertieaux**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, le site [aide-etude.be](http://aide-etude.be) ouvert sous cette législature, renseigne sur les espaces publics numériques, accessibles à tous, dotés de matériel informatique et d'un accès à internet gratuit ou à prix réduit, tant en Wallonie qu'à Bruxelles. De même, ce site renseigne les villes offrant un accès wifi gratuit, notamment dans les lieux publics et les transports en commun, et fait le relais avec les pôles académiques.

En effet, les pôles académiques proposent des lieux accessibles aux étudiants pendant le blocus. Le Pôle académique de Bruxelles met à leur disposition une liste d'espaces de travail disponibles consultable sur son site web et collabore avec le service École et vie étudiante de [Perspective.brussels](http://Perspective.brussels) qui travaille activement sur la question à l'accès aux espaces études en région Bruxelles-Capitale et a créé la plateforme [www.studyspaces.brussels](http://www.studyspaces.brussels). Les institutions du Pôle hennuyer ont formalisé en 2021 leur collaboration par la convention «blocus encadré», qui permet l'accès aux locaux d'étude situés dans la province aux étudiants des institutions partenaires durant les blocus, selon ses modalités propres et aux conditions fixées pour ses propres étudiants, avec une capacité d'accueil atteignant 2 300 places. Les institutions du Pôle Liège-Luxembourg ouvrent les portes de leurs bibliothèques et de leurs salles d'études aux étudiants qui peuvent consulter les horaires d'ouverture, les offres de wifi et de repas sur place par l'intermédiaire du site web du pôle. Le Pôle de Namur répertorie les salles d'étude disponibles sur son site web, tandis que du côté du Pôle de Louvain, chaque établissement gère ses espaces.

Comme je l'ai déjà mentionné le 21 novembre dernier, je n'ai, à ce stade, aucune information officielle sur l'avancée des travaux du groupe de travail de l'ARES sur les rythmes académiques. Le conseil d'administration de l'ARES m'a adressé le 26 septembre dernier un courrier pour m'informer qu'il se saisit à nouveau de la question afin de remettre un avis circonstancié. Le groupe de travail élargi devrait reprendre ses activités dès janvier 2024. Le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef) se serait accordé tout seul, en interne, mais cela n'indique pas pour autant que ce seront les conclusions du groupe de travail, et j'ose espérer que les accords pris par CRef ne crispent pas les relations dans les discussions avec les hautes écoles et les écoles supérieures des Arts.

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Madame la Ministre, je vous remercie d’avoir fait le point sur l’ensemble des aides existantes. Vous avez bien fait de rappeler l’existence du site [www.aides-etudes.cfwb.be](http://www.aides-etudes.cfwb.be). En effet, communiquer l’existence de ce site internet est nécessaire. Le rôle des pôles académiques est fondamental afin de permettre à chaque étudiant un accès aisé à un lieu d’étude sur les différents campus. Les efforts en la matière doivent être plus renforcés.

En outre, je partage votre point de vue sur les rythmes académiques. L’annonce du CRef ne viendra pas perturber les travaux du groupe de travail de l’ARES, en espérant qu’ils se poursuivent sereinement, en vue d’aboutir rapidement à un consensus avec l’ensemble des acteurs concernés. C’est tout à fait primordial si nous voulons réformer les rythmes académiques dans leur ensemble, parallèlement à la réforme des méthodes pédagogiques. En effet, la logique des blocus ne favorisant que la mémoire à court terme et le fait de tout miser sur cette courte période n’est plus idoine au 21<sup>e</sup> siècle. L’enseignement supérieur doit évoluer vers des pratiques innovantes le plus rapidement possible.

***1.28 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Résultats de l’enquête sur le harcèlement dans l’enseignement supérieur»***

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – Madame la Ministre, lors de nos derniers échanges au sujet du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles dans l’enseignement supérieur, vous avez annoncé que les résultats de l’étude tant attendue sur le bien-être, le harcèlement et les violences dans l’enseignement supérieur seraient partagés aux alentours du 15 décembre.

Pour rappel, cette étude constitue l’un des premiers volets du plan de lutte contre le harcèlement voté dans le cadre de la résolution visant à prévenir et lutter contre le harcèlement des étudiantes et des étudiants dans les établissements d’enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, adoptée le 13 octobre 2021. La résolution soulignait en effet le manque de données objectives sur le phénomène en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette thématique nous tient à cœur, à moi, à mon groupe et à d’autres collègues au sein de ce Parlement. Nous sommes convaincus que des mesures structurelles doivent être prises dans l’enseignement supérieur. Une meilleure connaissance du phénomène permettra de rendre nos établissements plus respectueux, sereins et inclusifs et de les aider à lutter contre toutes les formes de harcèlement et de violences sexuelles.

Les résultats de l’étude seront présentés aux acteurs de l’enseignement supérieur, le 7 février prochain. La semaine dernière, nous avons reçu une invitation pour assister à cette présentation.

Les résultats sont-ils déjà disponibles? Si oui, en avez-vous déjà pris connaissance? Seront-ils dévoilés avant le 7 février? Quelles en sont les principales recommandations?

Qu'en est-il de la communication de ces résultats et des recommandations de l'étude vers les autres acteurs concernés, comme les étudiants qui, sauf erreur, ne sont pas invités à cet événement? Quelles suites allez-vous maintenant donner à cette étude?

**Mme Françoise Bertieaux**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, l'équipe de recherche m'a communiqué, le 30 novembre dernier, une première version du rapport final de l'étude BEHAVES (Bien-être, harcèlement et violences en enseignement supérieur). Ce texte compte actuellement, sans les annexes, 458 pages. Mon équipe en prend actuellement connaissance et prépare, en collaboration avec l'équipe de recherche, une synthèse afin d'assurer une large diffusion des résultats. Le rapport complet sera également disponible. En outre, comme prévu dès le début de la recherche, chaque établissement pourra, s'il le souhaite, disposer des données quantitatives et anonymes récoltées en son sein.

Vous avez précisé avoir bien reçu votre invitation pour la présentation des résultats de l'étude, le 7 février prochain au Palais des Académies. Je serai ravie de vous y rencontrer.

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo)**. – Si le rapport fait 458 pages, il y aura matière à discuter! Je me réjouis d'apprendre que les résultats de l'étude seront largement diffusés.

La semaine passée, j'ai rencontré à Gembloux de nombreux étudiants, doctorants et comités de baptême actifs sur les questions de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles. Ceux-ci font un très gros travail en la matière. Toutefois, beaucoup estiment qu'il est nécessaire d'avoir un cadre légal et des mesures structurelles dans ce domaine. En effet, ils ont l'impression que les efforts reposent trop sur leur bonne volonté et sur celles des établissements. Dès lors, cela signifie que lorsque ces étudiants ou comités ne seront plus là, les initiatives risquent de disparaître, à moins d'être prolongées par leurs successeurs.

Sur la base des résultats de l'étude, il sera vraiment nécessaire de prendre les mesures adéquates et d'établir ce cadre légal. J'espère que nous pourrons encore avancer sur ce point durant la présente législature, dans la foulée de la présentation des résultats le 7 février 2024.

***1.29 Question de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Point bonus accordé à l'examen pour les étudiants assistant à une conférence politique»***

**Mme Jacqueline Galant (MR)**. – Il n'est pas rare de voir des représentants politiques intervenir dans les écoles supérieures dans le but de présenter leur travail ou encore d'évoquer une thématique particulière. L'objectif est louable, d'autant

plus qu'il peut permettre aux étudiants de mieux appréhender la matière et d'avoir un contact privilégié avec des personnalités importantes de notre pays.

Ces interventions doivent cependant se faire dans un cadre strict afin de garantir la pluralité des opinions au sein de l'établissement. À quelques mois du scrutin, il apparaît que certains professeurs invitent leurs étudiants à participer à ces conférences politiques en leur promettant un point bonus pour l'examen.

Madame la Ministre, que pensez-vous de ces points bonus en cas de présence lors des conférences politiques? Les conférences de ce type dans les écoles supérieures font-elles l'objet de recommandations particulières? Quelles sont vos consignes à ce sujet à quelques mois des élections?

**Mme Françoise Bertieaux**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, je partage à la fois votre intérêt pour la politique et votre souci du respect de la neutralité de l'enseignement, qui relève de notre responsabilité. Quel que soit l'établissement, l'enseignant ou le cours concerné, il est essentiel que les activités proposées et leurs évaluations soient au service de la qualité de l'enseignement, en ce compris le développement de l'esprit critique, et jamais au service d'une opinion partisane.

Les élections qui approchent ne changent rien à ce principe, dont l'application doit être permanente. Si les tentations d'y contrevenir se font plus fortes en cette période, c'est peut-être le moment d'aller relire les deux premiers chapitres du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»). Il appartient aux différents acteurs concernés et, en cas de problème avéré, aux autorités de l'établissement, voire au commissaire du gouvernement, de s'assurer que ce principe est bien respecté dans la pratique, tout en tenant compte de la complexité des réalités pédagogiques.

À titre personnel, j'ai été interpellée par la méthode pédagogique, mais j'ai lu dans un article de presse paru vendredi dernier que le recteur avait annoncé qu'une démarche serait entreprise au sein de l'Université de Mons (UMons). J'espère qu'il y aura donc bien un suivi académique.

**Mme Jacqueline Galant (MR)**. – Nous avons tous été interpellés par ces articles de presse. Je tiens tout de suite à préciser que je n'en veux nullement à l'orateur qui était prévu et pour qui j'ai un très grand respect. Nous devons toutefois garantir cette neutralité. Distribuer des points bonus parce qu'une personnalité politique, quel que soit son parti, vient assurer une conférence est totalement inadmissible. J'espère que la direction de l'Université va prendre des mesures parce que, si on laisse passer cet événement, on est parti dans l'escalade et on



peut accorder n'importe quel point bonus distribué. Je vous remercie donc, Madame la Ministre, pour votre vigilance et ce rappel à la neutralité.

***1.30 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Statut d'étudiantes enceintes et de jeunes parents»***

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo).** – À l'heure actuelle, trop peu nombreuses sont les dispositions qui permettent aux étudiantes enceintes et aux étudiants parents de mener de front leurs études et leur grossesse ou leur parentalité. Pourtant, ces étudiants et étudiantes existent bel et bien dans notre enseignement et sont même de plus en plus nombreux vu les reprises d'études et l'allongement de la durée des études.

Les aménagements existants sont limités à un petit nombre d'établissements et ne répondent que partiellement aux difficultés rencontrées par ces étudiants avant, pendant et après la naissance d'un enfant. De nombreux témoignages nous parviennent par ailleurs, déjà publiés dans la presse ou dans d'autres circonstances. Ils relatent le refus de certains établissements d'accorder le moindre aménagement, malgré des situations parfois très difficiles, tel un accouchement en pleine période d'examen ou juste avant.

Le fait de commencer une grossesse ou d'assumer un rôle de parent au cours des études ajoute pourtant une multitude de difficultés à la poursuite d'études supérieures: l'état de fatigue important, d'éventuelles complications médicales, la période d'allaitement ou encore la dépression post-partum. Je suis convaincu de la nécessité d'assurer une égalité entre tous les étudiants, quel que soit leur établissement, et une véritable protection des jeunes parents et des étudiantes enceintes par la création d'un statut spécifique afin qu'ils puissent poursuivre leurs études dans les meilleures conditions.

Diverses mesures pourraient être prises: un congé de maternité, un congé de parentalité ou des possibilités d'allègement plus systématiques, sans oublier des aménagements d'horaires et des échéances supplémentaires pour les travaux ou activités d'apprentissage. Pour combiner plus facilement parentalité et études, les campus pourraient intégrer des espaces dédiés à l'allaitement ou organiser des services collectifs consacrés à l'accueil des enfants. Cela existe dans de nombreux pays, mais très peu en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, où en est la réflexion pour améliorer la situation de ces étudiantes enceintes et de ces étudiants jeunes parents en Fédération Wallonie-Bruxelles? Des mesures les concernant sont-elles envisagées d'ici la fin de la législature? C'est l'un des points de la résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants, adoptée le 30 juin 2021. La généralisation des mesures adoptées à l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Université de Mons (UMons), à savoir la création

d'un statut spécifique pour les étudiantes enceintes et les jeunes parents, est-elle envisagée dans les autres établissements?

**Mme Françoise Bertieaux**, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, je rappellerai succinctement la réponse donnée par ma prédécesseure Valérie Glatigny à une question écrite déposée par Mme Kapompole au mois de juin dernier.

L'article 151, alinéa 2, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») prévoit des possibilités d'allègement afin de répondre à une série de préoccupations. En outre, l'opportunité d'aménagements spécifiques au cas par cas peut faire l'objet d'une décision des autorités académiques: des aménagements de session, une session ouverte, des aménagements spécifiques en concertation avec la faculté concernée, une information et une aide par rapport aux démarches – y compris sociales – à effectuer, sont toujours possibles.

L'accompagnement de ces situations doit être apprécié au cas par cas, ce qui permet de faire du sur-mesure et de mieux tenir compte des spécificités de chacun. La réflexion sur cette problématique évolue et est bien présente dans la politique d'inclusion sociale des établissements d'enseignement supérieur.

**M. Rodrigue Demeuse (Ecolo)**. – Madame la Ministre, je me réjouis particulièrement de la fin de votre réponse. La réflexion évolue et suit son cours. Il convient de saluer les efforts réalisés par une série d'établissements. Il est vrai que des aménagements sont possibles au cas par cas. Malheureusement, je crains que cela ne suffise pas. Lorsque j'entends les témoignages des étudiants, je constate que certaines situations sont extrêmement difficiles. Ces étudiants racontent les assistants sociaux des établissements ne sont pas toujours au courant des possibilités existantes. Pire encore, certains étudiants n'osent pas s'adresser au service social de l'établissement par peur d'être stigmatisés, d'être mal vus par un professeur ou encore d'avoir des difficultés pour la suite de leur parcours. Une étudiante rapporte même que son établissement lui a refusé un aménagement, alors qu'elle devait accoucher deux semaines avant les examens.

On ne peut pas se satisfaire de la situation actuelle et compter sur la bonne volonté des établissements. Il faut réfléchir à la création d'un statut spécifique pour les étudiantes enceintes et les jeunes parents, statut qui serait commun à tous les établissements. Certains établissements ont déjà pris une telle initiative; il faut la généraliser. Il faut aussi travailler sur l'accueil des enfants sur le campus pour libérer les parents afin qu'ils suivent les cours le plus possible.

## **2 Ordre des travaux**

**M. le président**. – La question orale de M. Mourad Sahli à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des

Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Projet de digitalisation de la justice et impact sur les dossiers en justice de la jeunesse», est reportée.

Les questions orales à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, de M. Sadik Köksal, intitulée «Action de grève menée au sein de l'institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) de Saint-Servais», de M. André Antoine, intitulées «Dispositif d'accompagnement pour les victimes de violences conjugales et familiales» et «Mesures prises pour les étudiants sourds et malentendants au sein de l'enseignement supérieur», de Mme Margaux De Re, intitulées «Antisémitisme dans l'enseignement supérieur», «Prévention des violences gynécologiques par l'enseignement supérieur» et «Suivi des mesures sur l'endométriase», et de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Manque de place pour le blocus», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 14h50.*